Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8670504
Centre d'intérêt: 140

Laroche, Léo.

Evaluation institutionnelle : le fonctionnement général de l'école secondaire : quelques résultats d'ensemble / Léo Laroche. -- Ed. 1979-1980. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction des politiques et plans, 1980.
113 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction des politiques et plans

Descripteur(s): Evaluation de l'établissement * Evaluation de l'administration * Evaluation de l'enseignement * Evaluation de services * Milieu scolaire * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, une trentaine d'écoles secondaires ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école. Le rapport fournit des résultats d'ensemble regroupés en trois chapitres. Le premier décrit le type d'écoles secondaires visées par cette opération. Le second examine les résultats obtenus par l'ensemble des écoles. Le dernier présente des résultats d'ensemble aux énoncés contenus dans le questionnaire. Les écoles s'entendent, en général, pour identifier comme plutôt fortes les dimensions suivantes: 1. la réglementation; 2. l'observation de la réglementation; 3. l'entretien des ressources matérielles; 4. les ressources matérielles. Deux dimensions sont identifiées comme plutôt faibles: 1. la pédagogie; 2. le contexte socio-économique. Parmi les quinze énoncés ayant des scores élevés, plus de la moitié concernent des points reliés à la réglementation. Quant aux énoncés les plus faibles, le tiers concernent les réseaux de communication; trois se rapportent aux mécanismes d'évaluation des élèves en usage dans les écoles et trois à l'enseignement des langues.

Type de document: r

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et plans

EDUQ 8670504

EVALUATION INSTITUTIONNELLE

Le fonctionnement général de l'école secondaire
(édition 1979-1980)

Quelques résultats d'ensemble

Léo Laroche
Août 1980

TABLE DES MATIERES

I- Les écoles utilisatrices de la procédure 3

II- Données rapportées sur la base des dimensions 10

A- Scores moyens 11

B- Signification statistique des scores moyens 14

C- Fréquences des scores 18

D- Conclusions 20

III- Données rapportées sur la base des énoncés 22

A- Scores moyens 23

B- Signification statistique des scores moyens 30

C- Conclusions 31

Conclusions 34

Annexes 37

A- identification des écoles rencontrées par du personnel de la D.P.P. dans le cadre de l'évaluation institutionnelle 39

B- identification des écoles primaires ayant utilisé la procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980 43

C- description des dimensions 49

D- compilation des résultats aux énoncés 57

E- les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score moyen de l'ensemble des énoncés 105

F- répartition selon des thèmes des énoncés dont les scores moyens sont plutôt faibles 113

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, une trentaine d'écoles secondaires ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école. Cette procédure avait été expérimentée en 1978-1979 auprès de 10 écoles secondaires.

Suite à la présentation en mai 1979 de cette forme d'évaluation à un congrès provincial s'adressant aux directions d'école, le milieu scolaire s'est informé sur l'évaluation institutionnelle. Le personnel des Directions régionales du ministère rattaché au dossier sur l'évaluation pédagogique a diffusé de l'information sur cette procédure; certaines Directions régionales ont de plus expérimenté le soutien ministériel nécessaire à la bonne marche de ce mécanisme.

L'administration du questionnaire sur le fonctionnement général de l'école secondaire s'est ainsi déroulée dans la plupart des cas:

a) L'organisme scolaire reçoit de l'information sur la procédure. Une pochette d'information sur le mécanisme était disponible. Cette information était ordinairement diffusée par la Direction régionale.

b) L'école remplit le questionnaire suivant les modalités lui convenant. Le questionnaire rempli est expédié au ministère pour compilation.

c) La Direction des Politiques et Plans traite les réponses fournies par les écoles. Il est

à noter que ces compilations se font manuellement dans le but de diminuer les délais de transmission de résultats aux écoles utilisatrices.

d) Dans la mesure du possible, du personnel de l'école est rencontré par une personne du ministère afin d'expliquer les sommaires de résultats. C'est ainsi que du personnel de la Direction des Politiques et Plans a participé à neuf de ces rencontres (l'annexe "A" présente la liste des écoles rencontrées par du personnel de la D.P.P.); les Directions régionales pour leur part ont planifié des rencontres avec des écoles de leur territoire.

Le présent rapport fournit un certain nombre de résultats d'ensemble tirés des données contenues dans les questionnaires remplis par les écoles secondaires ayant utilisé cette procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980. Ces résultats ont été regroupés dans trois chapitres: le premier décrit le type d'écoles secondaires visées par cette opération; le second examine les résultats obtenus par l'ensemble des écoles aux dimensions prévues dans la procédure; enfin, le dernier chapitre présente des résultats d'ensemble aux énoncés contenus dans le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école secondaire.

I

Les écoles utilisatrices de la procédure

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, environ trente écoles secondaires (1) ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école (l'annexe "B" fournit la liste de ces écoles); certaines ont administré cette procédure d'évaluation plus d'une fois au cours de l'année.

Si l'on considère le tableau I sur la répartition géographique des écoles, l'on constate que plus de 65% des écoles se retrouvent dans deux régions administratives, c'est-à-dire la région 02 (Saguenay / Lac St-Jean) et la région 07 (Outaouais). Sept commissions scolaires ont été touchées par cette procédure. Remarquons enfin que quatre écoles privées ont utilisé en 1979-1980 ce questionnaire d'évaluation.

Le tableau suivant indique la clientèle scolaire comprise dans les écoles ayant utilisé la procédure. Par rapport au 26 714 constituant cette clientèle, 3,2% appartenaient à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; de plus, 9,9% de cette clientèle scolaire provient du réseau privé d'enseignement. Le tableau III présente cette répartition de la clientèle pour l'ensem-

---

(1) Quelques écoles ne sont pas comprises dans le relevé de ce chapitre parce qu'elles ont fait parvenir leur questionnaire après le 15 juillet.

Tableau I

Répartition géographique des écoles
ayant utilisé la procédure en 1979-1980

Nombre d'écoles par région / catégories d'écoles	01	02	03	04	05	61	62	63	07	08	09	Total
écoles publiques (nombre de commissions scolaires)	0	10 (2)	3 (3)	0	0	0	0	0	7 (1)	0	3 (1)	23 (7)
écoles privées	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	4
Total	0	11	4	0	0	1	1	0	7	0	3	27

Tableau II

Clientèle scolaire comprise dans les écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980

nombre d'élèves / type d'école	Secondaire	EDAA *	Total
écoles publiques	23 213	865	24 078
écoles privées	2 636	0	2 636
Total	25 849	865	26 714

* EDAA : enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Tableau III

Inscription aux cours réguliers à temps complet
dans les réseaux public et privé, ensemble du Québec (1)

nombre d'élèves / catégories d'écoles	Secondaire	EDAA	Total
écoles publiques	481 753	39 914	521 667
écoles privées	66 955	590	67 545
Total	548 708 (93,1%)	40 504 (6,9%)	589 212 (100%)

(1) Dufour, Richard, Inscription aux cours réguliers à temps complet dans les écoles des réseaux public et privé du Québec, D.E.E.D., Service de la Démographie scolaire, 10 juin 1980.

ble du Québec; l'examen de ce tableau indique que 6,9% de la clientèle étudiante du secondaire appartient à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage alors que 11,5% provient du réseau privé.

Le tableau IV fournit la répartition des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 selon leur taille; de son côté, le tableau V présente cette répartition pour l'ensemble des écoles secondaires du Québec. Alors que pour l'ensemble des écoles secondaires du Québec 47% des écoles secondaires accueillent chacune en 1979-1980 500 élèves ou moins seulement 26% des écoles ayant utilisé la procédure d'évaluation institutionnelle avaient une clientèle scolaire comparable. Ainsi, ce mécanisme d'évaluation a été utilisé en général par les écoles secondaires de taille plutôt grande, c'est-à-dire par celles ayant des ressources d'encadrement plus grandes (direction, secrétariat, services). Si l'on veut qu'une telle forme d'évaluation soit utilisable par l'ensemble des organismes d'enseignement secondaire - tant par les petites que par les écoles de taille moyenne -, il importe de ne pas alourdir la procédure.

Environ 4% des écoles secondaires du Québec (ces écoles regroupent environ 4,5% de la clientèle étudiante) ont été touchées par la procédure d'évaluation institutionnelle au cours de l'année scolaire 1979-1980.

Tableau IV

Répartition des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 selon leur taille

Nombre d'élèves par école	Nombre d'écoles	%
moins de 113	1	3,7
entre 113 et 137	0	0,0
entre 138 et 162	2	7,4
entre 163 et 187	0	0,0
entre 188 et 225	0	0,0
entre 226 et 499	4	14,8
entre 500 et 899	7	26,0
entre 900 et 1199	3	11,1
entre 1200 et 1499	3	11,1
entre 1500 et 1999	4	14,8
entre 2000 et 2600	2	7,4
plus de 2600	1	3,7
Total	27	100,0

Tableau V

Populations scolaires selon la dimension des écoles (année scolaire 1979-1980) (1)

Nombre d'élèves par école	Nombre d'écoles	%
moins de 113	116	17,2
entre 113 et 137	15	2,2
entre 138 et 162	17	2,5
entre 163 et 187	10	1,5
entre 188 et 225	24	3,6
entre 226 et 499	140	20,7
entre 500 et 899	124	18,3
entre 900 et 1199	71	10.5
entre 1200 et 1499	53	7,8
entre 1500 et 1999	65	9,6
entre 2000 et 2600	26	3,9
plus de 2600	15	2,2
Total	676	100,0

(1) Défense des crédits, juin 1980 (source: sommaire de l'école au 30 septembre 1979)

Données rapportées sur la base des dimensions

Les réponses au questionnaire fournies par les écoles utilisatrices de la procédure ont été compilées et les résultats leur ont été présentés selon un modèle d'analyse de l'information basé sur les phases suivantes de gestion: a) la planification des activités, b) la programmation des ressources, c) l'exécution des activités et d) l'évaluation des réalisations. Le modèle retenu d'analyse des résultats comprend un certain nombre de dimensions, c'est-à-dire des regroupements d'énoncés examinant chacun un aspect du fonctionnement d'une école. Ces dimensions peuvent se rattacher à l'un ou l'autre thème suivant:

- la préparation des activités,
- les ressources disponibles,
- l'exécution des activités,
- la réalisation des objectifs.

Cette partie du rapport présente des résultats obtenus par les écoles aux dimensions prévues dans le modèle d'analyse de l'information. La page suivante fournit la liste de ces dimensions; le lecteur pourra consulter l'annexe "C" s'il désire avoir une courte description de ces dimensions.

Les dimensions

A- La préparation des activités

1 - le contexte socio-économique
2 - la planification et les parents
3 - la planification et les élèves
4 - la réglementation
5 - les études et l'expertise
6 - la planification et le personnel

B- Les ressources disponibles

7 - les ressources humaines
8 - les ressources matérielles
9 - les ressources techniques

C- L'exécution des activités

10- la pédagogie
11- l'évaluation des élèves
12- les pratiques administratives
13- les réseaux de communication
14- l'observation de la réglementation

D- La réalisation des objectifs

15- le développement cognitif
16- le développement affectif
17- le développement social
18- le développement moral et religieux
19- le développement esthétique
20- le développement physique
21- le fonctionnement administratif
22- l'information diffusée
23- l'entretien des ressources matérielles

A- Scores moyens

Chaque école, suite à l'administration de la procédure, a reçu un sommaire de résultats fournissant en regard de chacune des dimensions prévues un score sur 100. La compilation de l'ensemble de ces scores obtenus par les écoles aux dimensions a permis de calculer un score moyen sur 100 de même que l'écart-type pour chacune des dimensions prévues. Le tableau de la page suivante présente ces statistiques; à noter que le score moyen pour l'ensemble des dimensions (66,2) a été calculé à partir des scores moyens de chacune des écoles.

Ainsi, neuf dimensions obtiennent un score moyen supérieur au score de l'ensemble des écoles (66,2); il s'agit des dimensions suivantes:

- la réglementation (4)	85,1
- l'observation de la réglementation (14)	78,1
- l'entretien des ressources matérielles (23)	77,2
- les ressources matérielles (8)	74,4
- les ressources humaines (7)	69,8
- le développement esthétique (19)	69,3
- le développement affectif (16)	68,5
- le fonctionnement administratif (21)	67,3
- les pratiques administratives (12)	67,3

Parmi ces dimensions, deux concernent le développement des élèves; le personnel des écoles secondaires concernées par cette opération d'évaluation semble plutôt satisfait du degré de développement de l'en-

Tableau VI

Résultats d'ensemble aux dimensions

Dimensions	score moyen sur 100	écart-type
1 - Le contexte socio-économique	57,21	13,040
2 - La planification et les parents	65,19	19,147
3 - La planification et les élèves	63,37	13,201
4 - La réglementation	85,08	8,146
5 - Les études et l'expertise	58,40	14,991
6 - La planification et le personnel	65,45	12,269
7 - Les ressources humaines	69,81	16,430
8 - Les ressources matérielles	74,44	13,274
9 - Les ressources techniques	64,99	13,685
10- La pédagogie	55,53	12,009
11- L'évaluation des élèves	61,10	15,354
12- Les pratiques administratives	67,34	10,525
13- Les réseaux de communication	65,01	10,366
14- L'observation de la réglementation	78,05	14,372
15- Le développement cognitif	65,75	12,050
16- Le développement affectif	68,55	11,197
17- Le développement social	64,12	11,676
18- Le développement moral et religieux	65,45	15,515
19- Le développement esthétique	69,33	11,647
20- Le développement physique	66,07	15,057
21- Le fonctionnement administratif	67,35	11,165
22- Le développement social	63,15	13,572
23- L'entretien des ressources matérielles	77,23	12,645
Ensemble	66,21	9,953

semble de leur clientèle scolaire en regard des aspects suivants: le développement esthétique et le développement affectif. D'un autre côté, les répondants jugent satisfaisantes les ressources matérielles et humaines mises à leur disponibilité. Enfin, l'on juge appropriés les pratiques et le fonctionnement administratif des écoles participant à cette procédure d'évaluation.

Le score moyen pour l'ensemble des écoles (66,2) permet d'énumérer les dimensions considérées comme plus faibles par les écoles; il s'agit de celles-ci:

- le développement physique (20)	66,1
- le développement cognitif (15)	65,7
- le développement moral et religieux (18)	65,4
- la planification et le personnel (6)	65,4
- la planification et les parents (2)	65,2
- les réseaux de communication (13)	65,0
- les ressources techniques (9)	65,0
- le développement social (17)	64,1
- la planification et les élèves (3)	63,4
- l'information diffusée (22)	63,1
- l'évaluation des élèves (11)	61,1
- les études et l'expertise (5)	58,4
- le contexte socio-économique (1)	57,2
- la pédagogie (10)	55,5

Comme nous le notions plus haut les répondants se disent satisfaits de l'atteinte par les élèves des ob-

jectifs de formation en regard de deux dimensions faisant état du développement des élèves. Par contre les quatre autres dimensions portant sur le développement des élèves (le développement physique, cognitif, social, moral et religieux) sont considérées par l'ensemble des écoles secondaires comme plutôt faibles.

La dimension examinant la pédagogie des écoles obtient le score le plus faible; de son côté la dimension traitant de l'évaluation des élèves se retrouve parmi les plus faibles. Les deux dimensions reliées à la communication (les réseaux de communication et l'information diffusée) sont aussi considérées par les écoles comme plutôt faibles.

Enfin, notons que cinq dimensions appartenant au thème de la préparation des activités obtiennent des scores en-dessous du score moyen pour l'ensemble des écoles.

B- Signification statistique des scores moyens

La section précédente a considéré les scores moyens des dimensions par rapport au score de l'ensemble des écoles (66,2), créant ainsi deux classes

de dimensions: celles qui ont un score moyen au-dessus de 66,2 et celles ayant un score en-dessous de ce seuil de 66,2. Dans le but de créer un troisième groupe de dimensions indiquant celles dont les scores moyens ne se différencient pas statistiquement du score d'ensemble 66,2 un test de signification de la différence entre deux moyennes a été fait. (1)

Si la valeur obtenue est égale ou supérieure à 2,58, la différence entre le score moyen de la dimension considérée et le score moyen de l'ensemble des écoles 66,2 est statistiquement significative (seuil: $p = 0,01$). Le tableau suivant reproduit les résultats aux dimensions en y ajoutant la valeur obtenue au test de signification de la différence entre le score moyen et le score de l'ensemble des écoles.

Les résultats obtenus à ce test permettent de constater que six dimensions ont des scores moyens statistiquement différents du score d'ensemble (66,2),

---

(1) La formule suivante a été utilisée:

$$Z = \frac{M_1 - M_2}{\sqrt{\frac{s_1^2}{N_1 - 1} + \frac{s_2^2}{N_2 - 1}}}$$

M_1 : score moyen de la dimension
M_2 : score moyen de l'ensemble
s_1 : écart-type de la dimension
s_2 : écart-type de l'ensemble
N_1 : nombre d'écoles
N_2 : nombre d'écoles

Tableau VII

Résultats aux dimensions

Les dimensions	score moyen	écart-type	signification de la moyenne
La réglementation (4)	85,08	8,146	8,300
L'observation de la réglementation (14)	78,05	14,372	3,831
L'entretien des ressources matérielles (23)	77,23	12,645	3,874
Les ressources matérielles (8)	74,44	13,274	2,806
Les ressources humaines (7)	69,81	16,438	1,060
Le développement esthétique (19)	69,33	11,647	1,152
Le développement affectif (16)	68,55	11,197	0,884
Le fonctionnement administratif (21)	67,35	11,165	0,431
Les pratiques administratives (12)	67,34	10,525	0,441
Le développement physique (20)	66,07	15,057	0,044
Le développement cognitif (15)	65,75	12,850	0,160
Le développement moral et religieux (18)	65,45	15,515	0,233
La planification et le personnel (6)	65,45	12,269	0,272
La planification et les parents (2)	65,19	19,147	0,267
Les réseaux de communication (13)	65,01	10,366	0,472
Les ressources techniques (9)	64,99	13,685	0,408
Le développement social (17)	64,12	11,676	0,771
La planification et les élèves (3)	63,37	13,201	0,972
L'information diffusée (22)	63,15	13,572	1,028
L'évaluation des élèves (11)	61,10	15,354	1,580
Les études et l'expertise (5)	58,40	14,991	2,455
Le contexte socio-économique (1)	57,21	13,040	3,104
La pédagogie (10)	55,53	12,809	3,724
Ensemble	66,21	9,953	

les dix-sept autres ayant des scores se rapprochant davantage du score de l'ensemble des écoles (66,2). Les quatre dimensions suivantes ont des scores moyens statistiquement supérieurs au score de l'ensemble des écoles:

- o la réglementation
- o l'observation de la réglementation
- o l'entretien des ressources matérielles
- o les ressources matérielles

D'un autre côté, les deux dimensions suivantes ont des scores moyens statistiquement plus faibles que le score d'ensemble 66,2:

- o le contexte socio-économique
- o la pédagogie

Les dix-sept autres dimensions ne peuvent pas être classées parmi celles considérées par les écoles comme plutôt fortes ou plutôt faibles; les répondants ne se sont pas prononcés aussi clairement en regard de ce groupe de dimensions que pour les dimensions énumérées ci-dessus. Cinq dimensions ayant un score moyen au-dessus de 66,2 (les ressources humaines, le développement esthétique, le développement affectif, le fonctionnement administratif, les pratiques administratives) se retrouvent parmi ce groupe dont le score moyen n'est pas statistiquement différent du score 66,2 diminuant ainsi leur rattachement au groupe de dimensions plutôt fortes. Cette situation se réalise aussi pour les douze au-

tres dimensions de ce groupe qui ont été rattachées plus haut à l'ensemble des dimensions plutôt faibles.

C- Fréquences des scores

En plus de compiler les scores obtenus aux dimensions par les écoles et calculer ainsi un score moyen pour chaque dimension, il est possible de retenir le nombre d'écoles dont le score à chacune des dimensions est supérieur ou inférieur à leur score moyen respectif. Cette statistique nous fournit des tendances chez les écoles ayant utilisé ce questionnaire. Le tableau de la page suivante présente cette statistique.

L'examen du tableau VIII permet de conclure qu'à certaines dimensions l'ensemble des écoles obtient des résultats similaires (c'est-à-dire supérieurs ou inférieurs à leur score moyen respectif) indiquant ainsi un consensus chez les répondants. Les écoles s'entendent (au moins 20 écoles allant dans le même sens) pour retenir comme fortes les dimensions suivantes:

- o la réglementation
- o les ressources humaines
- o les ressources matérielles
- o l'observation de la réglementation
- o le développement affectif
- o le développement esthétique
- o le fonctionnement administratif
- o l'entretien des ressources matérielles

Tableau VIII

Nombre d'écoles dont le score à chaque dimension est supérieur ou inférieur à leur score moyen respectif

Les dimensions / Nombre d'écoles	supérieur au score moyen respectif	inférieur au score moyen respectif
1 - Le contexte socio-économique	6	27
2 - La planification et les parents	17	16
3 - La planification et les élèves	14	19
4 - La réglementation	32	1
5 - Les études et l'expertise	5	28
6 - La planification et le personnel	17	16
7 - Les ressources humaines	22	11
8 - Les ressources matérielles	27	6
9 - Les ressources techniques	12	21
10- La pédagogie	5	28
11- L'évaluation des élèves	8	25
12- Les pratiques administratives	19	14
13- Les réseaux de communication	15	18
14- L'observation de la réglementation	27	6
15- Le développement cognitif	16	17
16- Le développement affectif	26	7
17- Le développement social	12	21
18- Le développement moral et religieux	17	16
19- Le développement esthétique	22	11
20- Le développement physique	16	17
21- Le fonctionnement administratif	20	13
22- L'information diffusée	9	24
23- L'entretien des ressources matérielles	31	2

Par ailleurs, les écoles sont plus faibles en regard des dimensions suivantes:

- o le contexte socio-économique
- o les études et l'expertise
- o les ressources techniques
- o la pédagogie
- o l'évaluation des élèves
- o le développement social
- o l'information diffusée

Quant aux autres dimensions, la dispersion des résultats indiquent qu'il ne s'établit pas un consensus clair chez les répondants.

D- Conclusions

A partir des résultats présentés ci-dessus, il est possible de noter des tendances en regard des dimensions prévues dans l'analyse des données au questionnaire sur le fonctionnement général de l'école secondaire.

Les écoles concernées s'entendent pour identifier comme plutôt fortes les dimensions suivantes:

- o la réglementation
- o l'observation de la réglementation
- o l'entretien des ressources matérielles
- o les ressources matérielles

Ces quatre dimensions touchent deux sujets: la réglementation et les ressources matérielles. Le personnel des écoles secondaires concernées par l'opération 1979-1980 de l'évaluation institutionnelle semble satisfait des ressources matérielles disponibles; de plus, ces répondants croient qu'on insiste passablement sur la réglementation.

Deux dimensions sont identifiées comme plutôt faibles dans les écoles secondaires; il s'agit de celles-ci:

- o la pédagogie
- o le contexte socio-économique

Il importe d'attirer l'attention sur le fait que la dimension traitant de la pédagogie se retrouve comme étant la plus faible.

III

Données rapportées sur la base des énoncés (1)

Le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école secondaire (édition 1979-1980) comprend 397 énoncés examinant plusieurs pratiques administratives et pédagogiques ayant cours dans les écoles. En regard de chaque énoncé, les répondants sont invités à fournir leurs opinions à l'aide d'une échelle de réponses comprenant les choix suivants:

4 : oui, extrêmement
3 : beaucoup
2 : peu
1 : très peu
0 : non, pas du tout
? : ne sais pas
i : inapplicable

Pour les fins de ce document, un certain nombre de compilations ont été exécutées en regard de chaque énoncé contenu dans le questionnaire. C'est ainsi que la moyenne sur 4 et l'écart-type ont été calculés pour chaque énoncé; de plus le score moyen sur 4 a été multiplié par 25 afin d'avoir un score sur 100.

---

(1) Les statistiques de ce chapitre ont été calculées par monsieur Jean-Marie Hamelin de la Direction des Politiques et Plans.

Un score moyen pour l'ensemble des énoncés a été calculé dans le but d'avoir un point de repère commun pour situer le score moyen rattaché à chaque énoncé. Enfin, un test de signification de la différence statistique entre le score moyen de chaque énoncé et le score moyen de l'ensemble des énoncés a été fait; ainsi les énoncés peuvent se rattacher à l'une ou l'autre catégorie suivante: a) les énoncés dont le score moyen est statistiquement supérieur au score moyen de l'ensemble, b) les énoncés dont le score moyen n'est pas statistiquement différent du score moyen de l'ensemble et c) les énoncés dont le score moyen est statistiquement inférieur au score moyen de l'ensemble.

Ce chapitre présente quelques pistes d'analyse des résultats rattachés aux énoncés du questionnaire.

A- Les scores moyens

Le score moyen pour l'ensemble des 397 énoncés est de 2,626 avec un écart-type de 0,602; ce score servira de point de repère pour l'analyse des scores moyens rattachés aux divers énoncés. Les scores moyens des énoncés se situent entre 3,900 sur 4,0 (97,5 sur 100) et 0,333 sur 4,0 (8,3 sur 100); ainsi un écart de 3,567 sur 4,00 (89 sur 100) sépare l'énoncé numéro 133 et celui portant le numéro 199.

L'annexe "D" contient les résultats aux 397 énoncés du questionnaire. Dans le but de constater certaines tendances, les pages suivantes présentent les

quinze énoncés obtenant les scores moyens les plus élevés ainsi que les quinze énoncés dont les scores moyens sont les plus faibles.

Tableau IX

Les quinze énoncés dont les scores sont les plus élevés

Enoncés	score moyen sur 100
133- Les élèves doivent inscrire annuellement à leur horaire un cours d'éducation physique	97,5
76- Les élèves doivent inscrire annuellement à leur horaire un cours de français	96,7
328- Le principal ou un adjoint apporte une contribution active au comité d'école	94,8
350- Les élèves fréquentant l'établissement ont été inscrits pour l'année en cours	94,8
327- Le principal invite les enseignants à procéder avant le 15 octobre à la désignation de leur représentant au comité d'école	94,6
326- Avant le 15 octobre, le principal convoque une assemblée générale des parents afin d'y former un comité d'école	94,6
97- Les élèves doivent inscrire à leur horaire un cours d'enseignement religieux ou moral	94,0
389- L'établissement tient un registre des présences des élèves en classe	90,0
386- L'établissement tient à jour un dossier personnel de ses élèves	90,0
124- Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les mathématiques	89,2
195- Les élèves inscrits au programme d'enseignement commercial ont la possibilité de s'inscrire aux activités para-scolaires	88,5
349- Les retards et les absences répétés des élèves sont signalés au personnel concerné	88,3
136- L'établissement prévoit des règlements concernant la tenue vestimentaire des élèves pendant les périodes d'éducation physique ou d'activités sportives	88,3
340- Les parents peuvent compter sur un accès à l'école leur permettant d'avoir au besoin des contacts avec la direction	88,3
305- Le mode d'opération de la cafétéria de l'établissement permet aux usagers de disposer d'un temps raisonnable pour y prendre leur repas	87,5

Tableau X

Les quinze énoncés dont les scores sont les plus faibles

	Enoncés	score moyen sur 100
199-	Le service de l'éducation des adultes de l'établissement est en relation avec des groupes et organismes du milieu	8,3
80-	Le personnel enseignant utilise dans son enseignement le laboratoire de langues pour atteindre certains objectifs du programme de français	11,5
86-	Le personnel enseignant utilise dans son enseignement le laboratoire de langues pour atteindre certains objectifs du programme d'anglais, langue seconde	12,5
198-	L'établissement implique le personnel scolaire dans les prises de décisions concernant l'éducation des adultes	16,7
345-	L'établissement a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents	22,5
347-	L'établissement d'enseignement publie un périodique	24,1
298-	L'établissement maintient à l'intention de ses finissants inscrits à l'enseignement professionnel un fichier d'emplois disponibles	25,0
3-	L'établissement d'enseignement encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région	27,5
42-	L'établissement d'enseignement offre aux élèves ayant échoué une matière donnée un examen de reprise	27,6
239-	L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel	29,2
77-	L'établissement dispose d'instruments pour diagnostiquer les difficultés de langage des élèves en français, langue maternelle	29,6
95-	Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'établissement utilise des aménagements physiques appartenant à la communauté locale	30,2
44-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents la liste de ses manuels scolaires	31,0
78-	L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé	31,3
90-	L'établissement d'enseignement initie les élèves à l'étude de différents aspects de civilisation des peuples anglosaxons	31,5

Parmi les quinze énoncés ayant des scores élevés, plus de la moitié concernent des points reliés à la réglementation (inscription des élèves à des matières obligatoires, tenue vestimentaire, convocation d'assemblée de parents). Quelques énoncés ont trait à des procédures administratives en usage dans les écoles (par exemple, dossier d'élèves, contrôle des présences des élèves, fonctionnement de la cafétéria). Un énoncé (le numéro 124) examine la formation des élèves en mathématiques; l'énoncé numéro 340 pour sa part analyse l'accès pour les parents à l'école.

Quant aux énoncés les plus faibles, le tiers concernent les réseaux de communication. Trois énoncés examinent des aspects reliés au milieu socio-économique des écoles, trois autres se rapportent aux mécanismes d'évaluation des élèves en usage dans les écoles; enfin trois énoncés se rattachent à l'enseignement des langues.

Si l'on examine la répartition des scores moyens (se référer au tableau XI), l'on constate que ceux-ci se distribuent en fonction d'une courbe presque normale, les classes de regroupement majeures étant comprises entre 2,000 et 3,199.

L'examen du tableau XII indique que près de 55% des énoncés du questionnaire ont un écart-type supérieur à 0,900. L'on peut conclure que les réponses des écoles en regard de plusieurs énoncés sont assez variées indiquent ainsi que l'on n'a pas affaire dans

Tableau XI

Répartition des scores moyens

regroupements des scores moyens sur 4,0	Fréquences	%
3,600 à 4,000	9	2,3
3,200 à 3,599	52	13,1
2,800 à 3,199	108	27,1
2,400 à 2,799	119	29,9
2,000 à 2,399	61	15,4
1,600 à 1,999	22	5,5
1,200 à 1,599	11	2,8
0,800 à 1,199	9	2,3
0,400 à 0,799	5	1,3
0,000 à 0,399	1	0,3
Total	397	100,0

Tableau XII

Répartition des écarts-types

regroupement des écarts-types	Fréquences	%
0,200 à 0,299	0	0,0
0,300 à 0,399	1	0,3
0,400 à 0,499	14	3,5
0,500 à 0,599	28	7,1
0,600 à 0,699	38	9,6
0,700 à 0,799	58	14,5
0,800 à 0,899	44	11,1
0,900 à 0,999	55	13,8
1,000 à 1,099	47	11,8
1,100 à 1,199	37	9,3
1,200 à 1,299	36	9,1
1,300 à 1,399	15	3,8
1,400 à 1,499	11	2,8
1,500 à 1,599	8	2,0
1,600 à 1,699	3	0,8
1,700 à 1,799	2	0,5
1,800 à 1,899	0	0,0
Total	397	100,0

ces cas à des situations homogènes.

B- Signification statistique des scores moyens

Le score moyen pour l'ensemble des énoncés s'établit à 2,626 sur 4,0 (65,7 sur 100) avec un écart-type de 0,602. Ce score permet de mieux situer les scores moyens aux différents énoncés du questionnaire. Tout comme il a été fait au chapitre précédent, un test de signification de la différence entre le score moyen de l'ensemble des énoncés (2,626) et le score moyen propre à chaque énoncé a été fait (1). Ainsi 97 énoncés (24,4%) obtiennent un score moyen statistiquement supérieur (seuil p= 0,01) au score moyen de l'ensemble des énoncés (2,626 sur 4,000); le score moyen de 249 énoncés (62,8%) ne diffère pas statistiquement du score moyen de l'ensemble des énoncés. Quant aux 51 autres énoncés (12,8%), ils ont un score moyen statistiquement inférieur au score moyen de l'ensemble.

Pour les fins de ce rapport, nous allons considérer les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score de l'ensemble des énoncés (l'annexe "E" reproduit ces énoncés).

---

(1) La même formule a été utilisée; le seuil 2,58 a aussi été retenu.

L'examen des aspects de fonctionnement touchés par ces énoncés permet de regrouper ceux-ci sous cinq thèmes: a) la communication, b) le développement des élèves, c) les procédures d'évaluation, d) le contexte socio-économique et e) l'organisation de l'école; quelques énoncés n'ont pu être rattachés à l'un ou l'autre de ces thèmes. Le tableau XIII présente le nombre d'énoncés rattachés à ces thèmes.

Les chiffres contenus dans ce tableau indiquent assez clairement que les répondants au questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire ont identifié certains problèmes reliés aux mécanismes de communication puisque 27% des énoncés plutôt faibles se rattachent à ce thème. Mis à part le thème sur le développement des élèves (ce thème regroupe 10% des énoncés), les autres regroupements d'énoncés plutôt faibles contiennent chacun environ 15% des énoncés.

C- Conclusion

Les résultats rattachés aux énoncés vont dans le même sens que ceux observés aux différentes dimensions. C'est ainsi que les énoncés reliés à la réglementation ont des scores plus élevés; il en est de même pour les deux dimensions examinant cet aspect.

Les dimensions reliées à la communication n'obtiennent pas des scores supérieurs au score

Tableau XIII

Répartition selon des thèmes des énoncés dont les scores moyens sont plutôt faibles *

Thèmes **	nombre d'énoncés	%
A- la communication	14	27,5
B- les ressources matérielles et techniques	0	0,0
C- le développement des élèves	5	9,8
D- les procédures d'évaluation	8	15,7
E- le contexte socio-économique	8	15,7
F- l'organisation de l'école	7	13,7
G- divers	9	17,6
Total	51	100,0

* L'annexe F reproduit les numéros des énoncés correspondant aux thèmes identifiés.

** Nous avons retenu les mêmes thèmes que ceux apparaissant dans le rapport sur les écoles primaires.

moyen de l'ensemble des écoles; il en est de même pour plusieurs énoncés examinant des points reliés à la communication dans les écoles secondaires.

Conclusions

L'analyse des résultats d'ensemble contenus dans ce document permet de constater certaines tendances dans le fonctionnement général des écoles secondaires utilisatrices de ce questionnaire.

Cette procédure d'évaluation a joui au cours de l'année scolaire 1979-1980 d'une popularité plus grande qu'escompté; trois fois plus d'écoles que l'an dernier ont utilisé le questionnaire. De plus, la plupart des organismes scolaires, via les Directions régionales, ont été sensibilisés à l'existence de la procédure; plusieurs commissions scolaires ont manifesté l'intention d'offrir ce questionnaire à leurs écoles au cours de l'année 1980-1981. Malgré ce fait, il importe d'avoir présent à l'esprit que plus de 95% des écoles secondaires n'ont pas été touchées par cette procédure; il serait important de prévoir des mécanismes d'information adaptés afin de faire connaître la procédure aux milieux scolaires susceptibles d'être intéressés.

Remarquons que ce questionnaire a été rempli principalement par les organismes scolaires situés à l'extérieur des régions administratives 03 et 06 (Québec et Montréal).

Le questionnaire a été utilisé en général par les écoles secondaires de taille plutôt grande, c'est-à-dire celles ayant des ressources d'encadrement plus importantes. Si l'on veut qu'une telle forme d'évaluation soit

utilisable par l'ensemble des organismes d'enseignement secondaires - tant par les petites que par les écoles de taille moyenne -, il importe de ne pas alourdir la procédure.

Les écarts-types rattachés aux scores moyens des dimensions ou des énoncés sont assez élevés. Ceci indique une variété de situations rencontrées dans les écoles secondaires ayant utilisé la procédure au cours de l'année 1979-1980. Ainsi, les trente écoles concernées ne forment pas une catégorie homogène, les opinions des répondants sur le fonctionnement de leur école étant assez diversifiées.

Par ailleurs, l'analyse des statistiques tant aux énoncés qu'aux dimensions indiquant une certaine "neutralité" des résultats. C'est ainsi que seulement 6 dimensions sur 23 ont un résultat statistiquement différent de la moyenne de l'ensemble des écoles; d'un autre côté plus de 60% des énoncés ont un score moyen qui ne diffère pas statistiquement du score moyen de l'ensemble des énoncés.

Les dimensions et les énoncés concernant l'observation d'aspects reliés à des règlements locaux, régionaux ou provinciaux ressortent comme plutôt élevés. Les écoles secondaires seraient soucieuses de respecter les directives qui leur sont destinées.

Plusieurs aspects reliés à la communication sont identifiés comme plutôt faibles par l'ensemble des écoles secondaires. Les répondants au questionnaire sont

peu satisfaits des réseaux de communication ainsi que de l'information diffusée par leur école.

Les écoles secondaires semblent assez satisfaites des ressources mises à leur disposition pour réaliser leurs objectifs. Cet état de faits se réalise principalement en ce qui concerne les ressources matérielles.

La dimension relative à la pédagogie obtient le score le plus faible. Par ailleurs aucune dimension touchant le développement des élèves ne se retrouve parmi celles obtenant un score significativement supérieur au score moyen de l'ensemble des dimensions. Une autre statistique (la fréquence des scores) indique cependant que les répondants des écoles secondaires seraient satisfaits du développement affectif et esthétique de leurs élèves.

Enfin notons que les répondants croient que leur école secondaire tient peu compte du contexte socio-économique au moment de la préparation des activités d'enseignement ou de gestion.

Les pratiques identifiées par les écoles secondaires comme plutôt faibles peuvent être corrigées par le personnel oeuvrant dans les écoles; il s'agit, dans la plupart des cas, d'aspect sur lesquels l'école secondaire a prise, c'est-à-dire étant de son ressort (par exemple, la communication avec son personnel, avec les parents, la pédagogie en usage).

ANNEXES

Annexe "A"

Identification des écoles rencontrées par du personnel de la D.P.P. dans le cadre de l'évaluation institutionnelle

Nom des écoles	Date	Personnes-ressources
Collège de Lévis (170 - 500) 9 Mgr Gosselin Lévis	8 février 1980	Léo Laroche
Ecole secondaire Gamelin (470 - 008) 250 rue Gamelin Hull	8 mai 1980	Guy Hébert
Ecole secondaire St-Paul (290 - 502) 235 Ste-Anne Varennes	1er avril 1980	Guy Hébert Léo Laroche
Ecole Joie-de-Vivre (470 - 028) 130 rue Emond Hull	8 mai 1980	Guy Hébert
Polyvalente de l'Erablière (470 - 033) 100 boul. Limbour Touraine	9 mai 1980	Léo Laroche
Polyvalente de l'Ile (470 - 048) 255 rue St-Rédempteur Hull	9 mai 1980	Léo Laroche
Polyvalente Grande-Rivière (470 - 036) 100 Broad Aylmer	9 mai 1980	Guy Hébert
Polyvalente Le Carrefour (470 - 035) 50 de la Savane Gatineau	9 mai 1980	Guy Hébert
Polyvalente Nicolas-Gatineau (470 - 022) 360 boul. de la Vérendrye Gatineau	8 mai 1980	Léo Laroche

Annexe "B"

Identification des écoles secondaires ayant utilisé la procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire			Commission scolaire	Région administrative
		Sec.	EDAA	Total		
080 - 001	St-Patrick 350 de la Fabrique Jonquière Lapointe, G7X 3P4	221	16	237	Lapointe	02
080 - 002	Polyvalente Arvida 161 boul. Mellon Arvida Jonquière, G7S 3G4	1512	92	1604	Lapointe	02
080 - 003	Polyvalente Kénogami 20 boul. des Etudiants Kénogami Jonquière, G7X 4B1	1517	--	1517	Lapointe	02
080 - 004	Maria-Chapdeleine 240, boul. Harvey Jonquière, G7X 2S4	834	15	849	Lapointe	02
080 - 012	Ste-Famille 118A, rue King George Kénogami Jonquière, G7X 1T4	479	23	502	Lapointe	02
080 - 013	Ste-Thérèse 593 rue Neilson Arvida Jonquière, G7S 3A2	506	10	516	Lapointe	02

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire			Commission scolaire	Région administrative
		Sec.	EDAA	Total		
080 - 014	Polyvalente Jonquière C.P. 1800, Route 170 Jonquière, G7X 8M5	2018	45	2063	Lapointe	02
090 - 011	Pie XII 1275, 3ième rue St-Félicien Roberval, G0W 2N0	266	9	275	Louis-Hémon	02
090 - 016	Villa Etudiante 680, boul. St-Joseph Roberval, G8H 2L2	375	223	598	Louis-Hémon	02
090 - 019	Polyvalente de Normandin 1285, rue du Rocher Normandin Roberval, G0W ?E0	956	9	965	Louis-Hémon	02
109 - 509	Lycée du Saguenay Inc. 658 est, rue Racine Chicoutimi, G7H 1V1	419	--	419	A.I.E.S.	02
150 - 011	Polyvalente St-Pierre 320, rue St-Pierre Rivière-du-Loup, G5R 3V3	1581	10	1591	Grand-Portage	03
160 - 013	Polyvalente d'Orsainville 1090 Chemin Chateau-Bigot Orsainville, G1G 5C7	1154	57	1211	Jean-Talon	03

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire			Commission scolaire	Région administrative
		Sec.	EDAA	Total		
170 - 500	Collège de Lévis 9, rue Mgr Gosselin Lévis, G6V 5K1	763	--	763	A.I.E.S.	03
190 - 006	Polyvalente St-Pamphile rue St-Pierre St-Pamphile Montmagny-l'Islet, G0R 3X0	933	115	1048	Pascal-Taché	03
290 - 502	St-Paul de Varennes 235, rue Ste-Anne Varennes Verchères, J0L 2P0	891	--	891	A.I.E.S.	062
409 - 503	Externat Sacré-Coeur de Rosemère 330, Montée Lesage Rosemère Terrebonne, J7E 4H4	563	--	563	A.I.E.S.	061
470 - 088	Ecole Gamelin 250, boul. Gamelin Hull, J8Y 1W9	901	62	963	de l'Outaouais	07
470 - 022	Polyvalente Nicolas-Gatineau 360, boul. La Vérendrye Gatineau Hull, J8P 6K7	3135	36	3171	de l'Outaouais	07
470-028	Joie-de-Vivre 130 rue Emond Hull, J8Y 6M3	--	32	32	de l'Outaouais	07

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire			Commission scolaire	Région administrative
		Sec.	EDAA	Total		
470 - 033	Polyvalente de l'Erablière 100 boul. Limbour Gatineau Hull, J8V 1J6	1226	--	1226	de l'Outaouais	07
470 - 035	Polyvalente Le Carrefour 50 est, de la Savane Gatineau Hull, J8T 5B9	1990	25	2015	de l'Outaouais	07
470 - 036	Polyvalente Grande-Rivière 100, rue Broad Aylmer Gatineau, J9H 4H6	1460	33	1493	de l'Outaouais	07
470 - 048	Polyvalente de l'Ile 255, rue St-Rédempteur Hull, J8X 2T4	1523	--	1523	de l'Outaouais	07
533 - 005	Pavillon Sacré-Coeur C.P. 68 Sacré-Coeur Saguenay, G0T 1Y0	126	27	153	de Tadoussac	09
533 - 006	St-Marcellin rue Boily Les Escoumains Cté Dubuc Saguenay, G0T 1K0	122	16	138	de Tadoussac	09
533 - 007	Polyvalente des Berges rue de la Mer Bergeronnes	378	10	388	de Tadoussac	09

Annexe "C"

Description des dimensions

DESCRIPTION DES DIMENSIONS

A- La préparation des activités

La qualité de la préparation des activités propres à une école peut influencer le degré de réalisation de ses objectifs. Six (6) points ont été retenus comme indicateurs d'aspects importants à respecter lors de la préparation des activités d'une école; il s'agit des six (6) premières dimensions prévues dans le modèle d'analyse de l'information.

1. Le contexte socio-économique

   Il apparaît important pour une école de tenir compte de son contexte socio-économique au moment de la préparation de ses activités; cette dimension permet de faire le point sur cette question.

2. La planification et les parents

   L'on s'interroge ici pour savoir dans quelle mesure le personnel de l'école tient compte des opinions des parents lors de la préparation des activités.

3. La planification et les élèves

   Lors de l'élaboration des projets scolaires d'une école, il importe de tenir compte des élèves qui la fréquentent; cette dimension examine cet aspect de la planification.

4. La réglementation

   Au moment de la planification des activités d'une école, les responsables doivent respecter la réglementation en usage; cette dimension examine cette préoccupation.

5. Les études et l'expertise

Lorsque l'on élabore une activité ou un ensemble d'activités, il est parfois nécessaire de s'appuyer sur des études pertinentes ou de consulter des spécialistes dans ce domaine; tel est l'objet de cette dimension.

6. La planification et le personnel

Cette dimension traite du rôle du personnel scolaire dans la planification des activités de l'école.

B- Les ressources disponibles

Les dimensions comprises sous ce thème décrivent les différentes ressources mises à la disposition de l'école pour réaliser ses objectifs.

7. Les ressources humaines

Cette dimension examine la disponibilité et l'appropriation des ressources humaines (le personnel enseignant, les professionnels non enseignants, le personnel de direction, le personnel de soutien) nécessaires au fonctionnement d'une école.

8. Les ressources matérielles

L'on examine ici si les ressources matérielles (par exemple les locaux, l'équipement, le matériel didactique) disponibles à l'école sont adaptées aux fins poursuivies.

9. Les ressources techniques

Des ressources autres que les ressources humaines et matérielles font l'objet de cette dimension (par exemple, le bulletin scolaire, les structures administratives, la disponibilité de spécialistes professionnels).

C- L'exécution des activités

La mission éducative d'une école se réalise au jour le jour par un ensemble de pratiques. Il convient de les examiner sous un certain nombre d'angles; cinq (5) dimensions sont regroupées sous le thème "exécution des activités".

10. La pédagogie

Cette dimension aborde des aspects reliés aux pratiques d'enseignement en usage dans l'école.

11. L'évaluation des élèves

Les énoncés regroupés sous cette dimension permettent aux répondants de se prononcer sur les procédures d'évaluation des élèves en usage dans l'école.

12. Les pratiques administratives

Cette dimension examine si les répondant estiment que la gestion administrative et pédagogique de l'école est adaptée à sa mission éducative.

13. Les réseaux de communication

Un réseau de communication bien adapté facilite l'atteinte des objectifs poursuivis par une école. Cette dimension examine l'efficacité des réseaux de communication en usage à l'école

14. L'observation de la réglementation

Dans cette dimension, l'on se demande si l'école, pour répondre à sa mission éducative, observe la réglementation en usage.

D- La réalisation des objectifs

Les dimensions comprises sous ce thème examinent

des résultats atteints par l'école relativement au développement des élèves et à l'organisation administrative.

15. Le développement cognitif

L'école inculque des connaissances à sa clientèle; cette dimension examine si le développement cognitif des élèves donne satisfaction aux répondants.

16. Le développement affectif

L'école doit faciliter le développement affectif de ses élèves; cette dimension indique l'opinion des répondants quant à cet aspect de la mission de l'école.

17. Le développement social

L'école doit développer les vertus sociales chez ses élèves (par exemple, le sens de l'appartenance socio-culturelle, le sens démocratique, l'esprit d'équipe, la capacité de travailler en équipe); cette dimension demande aux répondants leur avis quant au développement social des élèves.

18. Le développement moral et religieux

L'école contribue au développement moral et religieux des jeunes; cette dimension permet d'apprécier le développement des élèves dans ce domaine.

19. Le développement esthétique

L'école, grâce à des activités appropriées, développe chez les élèves le goût du beau et de l'expression artistique; cette dimension permet aux répondants de faire le point sur le développement esthétique des élèves.

20. Le développement physique

L'école doit inciter ses élèves à adopter des habitudes de vie favorisant le développement et le maintien de leur condition physique; cette dimension rapporte les avis des répondants quant aux résultats obtenus par l'école dans ce domaine.

21. Le fonctionnement administratif

Cette dimension permet de faire le point sur la gestion de l'école.

22. L'information diffusée

Une école doit rester en communication avec plusieurs groupes ou individus. Cette dimension s'attache à examiner la quantité et la qualité des informations diffusées par l'école.

23. L'entretien des ressources matérielles

Grâce à cette dimension, les répondants peuvent formuler un avis sur l'entretien des ressources matérielles de l'école.

Annexe "D"

Compilation des résultats aux énoncés

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
1-	Le personnel de l'établissement connaît les caractéristiques économiques de sa clientèle scolaire	29	2 759	0 727	69,0
2-	L'établissement d'enseignement possède les instruments nécessaires lui permettant de faire l'étude des besoins de son milieu	30	1 667	1 135	41,7
3-	L'établissement d'enseignement encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région	30	1 110	1 136	27,5
4-	Le personnel dispose de renseignements (par exemple, une relance annuelle) relatifs à l'orientation des élèves qui ont quitté l'établissement	28	1 679	1 283	42,0
5-	L'établissement met à la disposition de la communauté locale ses aménagements physiques	29	3 310	0 792	82,8
6-	Les objectifs de l'établissement répondent aux besoins généraux du milieu	29	2 069	1 337	51,7
7-	Les objectifs de l'établissement tiennent compte de ceux poursuivis au niveau collégial	27	2 407	1 097	60,2
8-	L'établissement d'enseignement assure un réseau d'information qui maintient la communication avec la population	29	2 207	0 996	55,2
9-	L'établissement fournit à la communauté locale des informations sur les objectifs qu'il poursuit	30	2 167	1 035	54,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
10-	L'établissement organise à l'intention de la communauté locale des expositions de travaux produits par les élèves	29	2 138	0 860	53,4
11-	L'établissement connaît les ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat	30	2 900	0 597	72,5
12-	L'établissement a recours aux ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat	30	2 500	0 764	62,5
13-	Le personnel dispose de renseignements relatifs aux principaux motifs d'abandon scolaire invoqués par sa clientèle	26	2 692	1 323	67,3
14-	L'établissement accorde une attention particulière aux nouveaux élèves	30	2 767	0 844	69,2
15-	Le personnel étudie les raisons entraînant des dommages causés à l'école par les usagers	27	1 852	1 238	46,3
16-	Le personnel tient compte du fait que certains élèves doivent emprunter quotidiennement le transport public ou scolaire pour venir à l'école	30	2 900	0 978	72,5
17-	L'établissement est situé dans un endroit distant du bruit de l'environnement	30	3 233	1 202	80,8
18-	L'établissement d'enseignement s'est donné un projet éducatif	30	1 467	1 500	36,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
19-	Le personnel de l'établissement s'entend sur les objectifs généraux poursuivis par l'enseignement secondaire	30	2 733	0 772	68,3
20-	Le personnel enseignant connaît les différents courants pédagogiques	30	2 300	0 936	57,5
21-	Le personnel enseignant se tient au courant des différentes théories d'apprentissage	30	2 267	0 929	56,7
22-	Le personnel enseignant tient compte des recherches exécutées dans le cadre de taxonomies des objectifs d'apprentissage	29	1 897	0 923	47,4
23-	Le programme d'études dispensé par l'établissement est adapté aux élèves	30	2 867	0 618	71,7
24-	Les plans d'études offerts par l'établissement comprennent l'énumération d'objets précis d'apprentissage	30	2 800	0 792	70,0
25-	Les plans d'études offerts par l'établissement tiennent compte de théories d'apprentissage	30	2 067	1 181	51,7
26-	Les enseignants tiennent compte de l'environnement socio-économique de l'établissement dans leur enseignement	30	2 233	0 844	55,8
27-	Le personnel de l'établissement reconnaît l'évaluation comme un processus continu et intégré à l'apprentissage	30	2 900	0 700	72,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
28-	Les enseignants de l'école utilisent les services de la commission scolaire pour emprunter du matériel déjà fait dans le but d'illustrer une notion ou un contenu spécifique	27	2 778	0 956	69,4
29-	Les normes de promotion des élèves respectent les règlements du Ministère	30	2 900	1 300	72,5
30-	Les plans d'études offerts par l'établissement comprennent des critères d'évaluation rattachés aux objectifs visés	30	2 433	1 055	60,8
31-	Le personnel enseignant de l'établissement favorise l'intégration des disciplines dans l'organisation des situations d'apprentissage	30	1 667	1 043	41,7
32-	Les différentes activités d'apprentissage retenues par l'établissement respectent les caractéristiques individuelles des élèves	30	2 200	1 077	55,0
33-	Le personnel s'entend sur le type de travaux à domicile (devoirs et leçons) à confier aux élèves	29	1 552	1 162	38,8
34-	Les travaux à domicile demandés aux élèves s'inscrivent dans le prolongement de leurs activités quotidiennes	30	3 100	0 790	77,5
35-	L'école établit des méthodes d'évaluation des apprentissages adaptées à la situation d'apprentissage et au type d'apprentissage	30	2 200	1 301	55,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
36-	L'école établit des standards de performance clairs et réalistes en relation avec les objectifs d'apprentissage	30	2 167	1 213	54,2
37-	La mesure et l'évaluation des élèves en usage dans l'établissement permettent de déceler les difficultés rencontrées par les élèves	30	2 633	0 983	65,8
38-	L'information recueillie à l'occasion de l'évaluation des apprentissages est utilisée pour orienter les élèves dans leurs études	30	2 933	0 964	73,3
39-	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves favorisent les apprentissages des élèves	30	2 433	0 955	60,8
40-	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves permettent de suivre le progrès des élèves	30	2 967	0 605	74,2
41-	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves permettent de déceler les aptitudes des élèves	30	2 633	0 795	65,8
42-	L'établissement d'enseignement offre aux élèves ayant échoué une matière donnée un examen de reprise	29	1 103	1 296	27,6
43-	L'établissement d'enseignement dispose de manuels scolaires de base pour l'enseignement des matières dispensées	30	2 867	0 806	71,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
44-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents la liste de ses manuels scolaires	29	1 241	1 674	31,0
45-	L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une sortie éducative	30	2 200	1 470	55,0
46-	L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une activité comportant certains "risques d'accidents"	27	2 778	1 370	69,4
47-	Lors de l'organisation des différentes activités, le personnel de l'établissement tient compte de la condition physique des élèves	30	2 433	1 283	60,8
48-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement informe les parents sur le programme scolaire dispensé	30	2 467	1 204	61,7
49-	L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur les formes d'évaluation utilisées	30	1 900	1 193	47,5
50-	L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur certaines méthodes pédagogiques	30	1 767	1 202	44,2
51-	Les parents peuvent compter sur des renseignements circonstanciés et périodiques sur le progrès de leurs enfants	30	3 167	0 687	79,2
52-	Au cours de certaines journées pédagogiques, le personnel a la possibilité de mettre en commun son vécu professionnel	30	2 900	0 943	72,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
53-	L'établissement a recours à du personnel parapédagogique pour lui aider à diagnostiquer les faiblesses de certains élèves dans des matières scolaires	30	2 233	1 023	55,8
54-	L'établissement organise de l'enseignement correctif à l'intention des élèves éprouvant des difficultés dans certaines disciplines	30	2 133	1 176	53,3
55-	Des cours spéciaux sont offerts aux élèves pendant les vacances d'été	26	1 808	1 520	45,2
56-	L'établissement permet que des expérimentations proposées par le personnel se fassent	30	3 033	0 657	75,8
57-	Les enseignants de l'établissement choisissent les méthodes et les techniques d'enseignement en fonction des besoins des élèves	30	2 467	1 056	61,7
58-	Les locaux de l'établissement sont adaptés aux besoins de l'enseignement offert	30	2 800	0 748	70,0
59-	Le matériel didactique disponible est adapté aux besoins de l'enseignement offert par l'établissement	30	3 033	0 547	75,8
60-	Les manuels scolaires sont adaptés à l'enseignement offert par l'établissement	30	2 800	0 653	70,0
61-	Le personnel enseignant évalue périodiquement les manuels scolaires en usage afin de connaître leur adaptation aux programmes	30	2 200	1 166	55,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
62-	Les sorties dans le milieu (visites éducatives) sont intégrées à l'enseignement offert par l'établissement	29	2 724	1 171	68,1
63-	L'établissement s'assure de coordonner les forces éducatives de son milieu socio-économique	29	1 621	1 243	40,5
64-	Le personnel de l'établissement s'assure de l'appui et de la collaboration des parents	29	2 759	0 857	69,0
65-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins de communication des résultats scolaires aux parents	30	2 667	1 011	66,7
66-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins de communication des résultats aux administrateurs scolaires	30	3 367	0 605	84,2
67-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement favorise une coopération étroite entre les parents et l'école	29	2 586	1 001	64,7
68-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de rappeler aux élèves les progrès réalisés et les déficiences à combler	30	3 067	0 727	76,7
69-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de fournir des données utiles pour orienter le cheminement des élèves	30	3 000	0 730	75,0
70-	Le personnel de l'établissement organise la vie sociale et disciplinaire de façon à inciter chaque élève et chaque groupe d'élèves à acquérir une conduite autonome	30	2 767	0 716	69,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
71-	Le programme d'études offert par l'établissement respecte les objectifs d'enseignement définis par le Ministère	30	3 300	0 640	82,5
72-	Les disciplines comprises dans le programme d'études offert par l'établissement respectent les directives émises par le Ministère	30	3 433	0 559	85,8
73-	Le temps alloué aux disciplines comprises dans le programme offert par l'établissement respecte les directives émises par le Ministère	30	3 267	0 814	81,7
74-	L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs d'organisation, de planification et d'évaluation de l'enseignement	30	2 900	0 943	72,5
75-	L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs de rencontres avec les parents	30	1 633	1 329	40,8
76-	Les élèves doivent inscrire annuellement à leur horaire un cours de français	30	3 867	0 718	96,7
77-	L'établissement dispose d'instruments pour diagnostiquer les difficultés de langage des élèves en français, langue maternelle	27	1 185	1 306	29,6
78-	L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé	28	1 250	1 271	31,3
79-	L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français écrit	28	2 143	1 156	53,6

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
80-	Le personnel enseignant utilise dans son enseignement le laboratoire de langues pour atteindre certains objectifs du programme de français	13	0 462	0 843	11,5
81-	L'enseignement du français dispensé par l'établissement permet aux élèves de développer leur sens critique	29	2 276	0 906	56,9
82-	Dans le cadre des cours de français, le personnel enseignant encourage la créativité chez les élèves	29	2 828	0 647	70,7
83-	L'établissement développe le goût de la lecture chez les élèves	30	2 633	0 795	65,8
84-	Les cours de français encouragent les relations interindividuelles chez les élèves	29	2 448	1 070	61,2
85-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le souci d'une langue correcte	30	2 567	0 761	64,2
86-	Le personnel enseignant utilise dans son enseignement le laboratoire de langues pour atteindre certains objectifs du programme d'anglais, langue seconde	14	0 500	0 627	12,5
87-	L'enseignement dispose de moyens pour évaluer le rendement des élèves en anglais parlé	27	2 222	0 994	55,6
88-	Le programme d'anglais dispensé par l'établissement permet aux élèves d'accroître leur capacité de s'exprimer dans cette langue	28	2 679	0 847	67,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
89-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves une compréhension de l'anglais écrit suffisante pour la poursuite de leur formation générale ou professionnelle	28	2 964	0 731	74,1
90-	L'établissement d'enseignement initie les élèves à l'étude de différents aspects de civilisation des peuples anglosaxons	27	1 259	1 235	31,5
91-	Si l'établissement est reconnu comme catholique ou protestant, le personnel assure aux élèves une éducation religieuse telle que définie dans les règlements du comité catholique ou protestant du Conseil Supérieur de l'Education	30	3 300	0 690	82,5
92-	L'établissement reconnu comme catholique ou protestant dispose d'un ou de plusieurs locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux	30	2 833	1 186	70,8
93-	L'établissement reconnu comme catholique ou protestant possède le matériel requis pour l'enseignement religieux ou moral	30	3 433	0 496	85,8
94-	L'enseignement religieux dispensé est relié aux activités religieuses de l'établissement	30	2 933	0 727	73,3
95-	Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'établissement utilise des aménagements physiques appartenant à la communauté locale	29	1 207	1 214	30,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
96-	Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences religieuses ou morales	29	1 448	1 13[illegible]	36,2
97-	Les élèves doivent inscrire à leur horaire un cours d'enseignement religieux ou moral	29	3 759	0 773	94,0
98-	Un élève peut être dispensé des programmes de l'enseignement religieux sur demande écrite de ses parents ou tuteurs	28	3 214	1 399	80,4
99-	Les élèves dispensés du programme d'enseignement religieux suivent un programme d'enseignement moral	24	1 875	1 691	46,9
100-	Le contrôle des connaissances religieuses ou morales se fait au moyen de vérifications périodiques dont la forme varie selon le degré de formation des élèves	30	3 100	0 597	77,5
101-	Les activités inscrites aux cours d'enseignement religieux ou moral encouragent la participation des élèves	30	3 000	0 683	75,0
102-	Les sciences religieuses ou morales dispensées par l'établissement développent chez les élèves la capacité de communiquer avec autrui	30	2 733	0 814	68,3
103-	Des activités d'ordre social font partie de l'enseignement religieux ou moral dispensé par l'établissement	30	2 233	1 023	55,8
104-	L'établissement dispose d'une classe-laboratoire pour l'enseignement de l'histoire	27	2 556	1 449	63,9

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
105-	L'établissement dispose d'une classe-laboratoire pour l'enseignement de la géographie	30	2 633	1 402	65,8
106-	Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences de l'homme	30	1 600	1 143	40,0
107-	Pour l'enseignement de l'histoire, le personnel retourne aux sources (originaux ou copies)	28	2 071	1 132	51,8
108-	Certains travaux demandés aux élèves dans le cadre des sciences de l'homme sont reliés à l'actualité	30	2 633	0 948	65,8
109-	L'enseignement des sciences de l'homme dispensé par l'établissement encourage l'expérimentation par les élèves de procédures démocratiques	30	1 833	1 128	45,8
110-	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de l'homme	30	3 000	0 775	75,0
111-	Les sciences de l'homme dispensées par l'établissement développent l'esprit critique chez les élèves	30	2 333	1 043	58,3
112-	Les cours de sciences de l'homme dispensés par l'établissement développent l'esprit critique chez les élèves	30	2 467	1 024	61,7
113-	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement permettent aux élèves de comprendre comment et pourquoi les humains s'organisent et vivent en société	28	2 464	1 180	61,6

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
114-	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement permettent aux élèves de comprendre comment et pourquoi les humains s'organisent et vivent en société	28	2 964	0 823	74,1
115-	L'enseignement de la géographie dispensé par l'établissement offre aux élèves l'occasion d'en faire l'application à un milieu spécifique	30	2 100	1 221	52,5
116-	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement favorisent une prise de conscience de l'interaction du passé et du présent sur l'homme	28	2 786	0 939	69,6
117-	L'établissement dispose de volumes de référence adaptés aux cours dispensés en sciences de la nature	30	3 133	0 718	78,3
118-	Dans les laboratoires utilisés pour l'enseignement des sciences de la nature, l'équipement est d'une qualité qui convient à l'utilisation qui doit en être faite	29	2 862	1 041	71,6
119-	Dans les laboratoires utilisés pour l'enseignement des sciences de la nature, le matériel courant et de consommation est entretenu et remplacé au besoin	29	2 966	1 189	74,1
120-	Dans les laboratoires utilisés pour l'enseignement des sciences de la nature, le matériel courant et de consommation est d'une qualité qui convient à l'utilisation qui doit en être faite	29	3 069	0 944	76,7
121-	Dans les laboratoires utilisés pour l'enseignement des sciences de la nature, l'équipement est entretenu et remplacé au besoin	29	2 862	1 306	71,6

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
122-	L'école requiert les services d'un appariteur	28	2 750	1 765	68,8
123-	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de la nature	30	3 133	0 718	78,3
124-	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les mathématiques	30	3 567	0 496	89,2
125-	L'enseignement des mathématiques dispensé par l'établissement permet aux élèves de développer leur perception spatiale	30	2 333	1 374	58,3
126-	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de se familiariser avec le langage de la science	29	2 897	0 885	72,4
127-	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens critique	29	2 517	0 933	62,9
128-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement fait connaître les éléments fondamentaux du fonctionnement du milieu	29	2 621	0 847	65,5
129-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement rend les élèves conscients de l'importance de leur action sur la nature	29	2 448	0 968	61,2
130-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement familiarise les élèves avec leur environnement	29	2 759	0 816	69,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
131-	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de développer des attitudes positives face à la protection de l'environnement	29	2 517	0 933	62,9
132-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement provoque la curiosité des élèves pour les phénomènes naturels	29	2 345	1 211	58,6
133-	Les élèves doivent inscrire annuellement à leur horaire un cours d'éducation physique	30	3 900	0 300	97,5
134-	Le programme d'éducation physique dispensé par l'établissement prévoit la diffusion d'information relative à la santé	30	2 700	0 862	67,5
135-	L'établissement dispose de tests pour diagnostiquer les difficultés d'ordre psychomoteur des élèves	30	1 467	1 258	36,7
136-	L'établissement prévoit des règlements concernant la tenue vestimentaire des élèves pendant les périodes d'éducation physique ou d'activités sportives	30	3 533	0 562	88,3
137-	Le nombre maximum d'élèves dans une classe d'éducation physique est adapté aux objectifs poursuivis	30	2 133	1 231	53,3
138-	L'établissement dispose d'une assurance suffisante couvrant les risques d'accidents lors des activités	30	2 633	1 663	65,8
139-	Le gymnase ou la palestre dispose de fournitures et de matériel didactique adaptés aux besoins du programme d'éducation physique dispensé	30	3 300	0 781	82,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
140-	L'établissement dispose d'aménagements extérieurs destinés à l'éducation physique	30	2 767	1 283	69,2
141-	Pour dispenser son programme d'éducation physique, l'établissement utilise les aménagements physiques appartenant à la communauté locale	30	2 267	1 526	56,7
142-	Les élèves peuvent prendre leur douche après les cours d'éducation physique	29	3 138	1 332	78,4
143-	L'établissement encourage les élèves à s'inscrire à une activité sportive dans le cadre des activités étudiantes	30	3 267	0 772	81,7
144-	Les cours d'éducation physique dispensés par l'établissement développent chez les élèves des habitudes de comportement en regard des loisirs	30	2 700	0 971	67,5
145-	L'établissement permet aux élèves de développer la qualité de leur condition physique	30	2 633	0 875	65,8
146-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves d'acquérir l'habitude de pratiquer régulièrement des activités physiques pour maintenir une certaine énergie musculaire	30	2 600	0 879	65,0
147-	Le programme d'éducation physique de l'établissement permet de rencontrer les besoins récréatifs de la communauté locale	27	2 185	1 278	54,6
148-	Des ressources de la communauté locale sont utilisées pour dispenser des activités d'apprentissage en arts	27	1 333	1 277	33,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
149-	Dans les locaux utilisés pour l'enseignement des arts, le matériel courant et de consommation est d'une qualité qui convient à l'utilisation qui doit en être faite	30	3 233	0 559	80,8
150-	Dans les locaux utilisés pour l'enseignement des arts, le matériel courant et de consommation est entretenu	30	3 200	0 748	80,0
151-	L'établissement encourage le développement de clubs artistiques	29	1 931	1 112	48,3
152-	Les cours d'arts dispensés par l'établissement développent la créativité chez les élèves	30	3 167	0 778	79,2
153-	L'enseignement des arts dispensés par l'établissement développe chez les élèves leurs goûts dans ce secteur	30	2 867	0 991	71,7
154-	Le personnel de l'établissement donne aux élèves une formation de base dans les arts	30	3 200	0 702	80,0
155-	Les enseignants titulaires de classe - pour l'établissement d'enseignement secondaire et pour le premier cycle - assurent une communication entre les élèves et les autres professeurs	20	2 900	0 943	72,5
156-	Les enseignants titulaires de classe - pour l'établissement d'enseignement secondaire et pour le premier cycle - soutiennent les élèves dans la recherche d'une solution aux problèmes qu'ils rencontrent	20	2 950	0 669	73,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
157-	Les enseignants titulaires de classe - pour l'établissement d'enseignement secondaire et pour le premier cycle - assurent une communication entre la direction et les familles	20	2 600	0 917	65,0
158-	L'établissement d'enseignement amène progressivement les élèves du premier cycle du secondaire à découvrir les enjeux et les défis de la société dont ils sont membres	25	2 000	1 020	50,0
159-	L'établissement d'enseignement inculque chez les élèves du premier cycle du secondaire des méthodes de travail et une rigueur intellectuelle propres à favoriser le développement progressif d'une pensée autonome	25	2 440	0 852	61,0
160-	L'établissement d'enseignement initie les élèves du premier cycle du secondaire aux multiples domaines de la connaissance et de la technique destinés à assurer leur formation générale	24	2 792	0 498	69,8
161-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves du second cycle du secondaire un jugement critique devant les divers courants de pensée qui les sollicitent	20	2 400	0 970	60,0
162-	L'établissement d'enseignement favorise, chez les élèves du second cycle du secondaire, la structuration d'une pensée cohérente, tant par les matières à option que par les matières obligatoires	20	2 650	1 014	66,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
163-	L'établissement d'enseignement s'emploie à accroître chez les élèves du second cycle du secondaire le sens de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective	20	3 150	0 572	78,8
164-	L'établissement d'enseignement aide les élèves du second cycle du secondaire à trouver un sens à leur vie	20	2 900	0 831	72,5
165-	L'établissement d'enseignement consolide et approfondit, chez les élèves du second cycle du secondaire, les domaines de la connaissance et de la technique	19	2 684	0 653	67,1
166-	L'établissement d'enseignement suscite chez les élèves du second cycle du secondaire des engagements personnels qui accentuent le sens de l'appartenance et suscitent la participation et l'esprit de créativité	20	2 800	0 748	70,0
167-	L'établissement d'enseignement facilite pour les élèves du second cycle du secondaire l'accès à la vie professionnelle future	20	2 750	0 622	68,8
168-	L'éducation dispensée par l'établissement est appropriée aux besoins spécifiques des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	27	2 370	0 949	59,3
169-	L'établissement d'enseignement dispose de services permettant de prévenir chez les élèves les difficultés d'adaptation et d'apprentissage	27	1 889	0 956	47,2
170-	L'établissement d'enseignement prévoit des mesures spéciales destinées à prévenir et à corriger les retards pédagogiques chez les élèves	28	2 071	1 067	51,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
171-	Le personnel de l'établissement comprend les élèves éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage	28	2 393	1 047	59,8
172-	Les enseignants ont la possibilité de consulter des spécialistes du domaine des difficultés d'adaptation et d'apprentissage	27	2 630	0 987	65,7
173-	L'établissement d'enseignement consulte les parents des élèves qui nécessitent une attention particulière à cause de difficultés d'adaptation	28	2 607	1 080	65,2
174-	L'établissement informe les parents des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation de leur enfant	28	2 821	0 847	70,5
175-	Les matières d'enseignement général sont adaptées aux besoins des élèves inscrits au programme d'enseignement professionnel	16	2 188	1 014	54,7
176-	Le programme d'enseignement professionnel dispensé par l'établissement correspond aux besoins du marché du travail	14	2 429	0 728	60,7
177-	L'établissement entretient des contacts avec le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre	16	2 563	0 933	64,1
178-	Le principal et ses adjoints participent à la sélection des professeurs affectés à l'enseignement professionnel	14	2 786	1 145	69,6
179-	L'établissement dispose d'un responsable de l'administration et de la supervision du programme d'enseignement professionnel	15	3 267	1 062	81,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
180-	Des personnes susceptibles de fournir une aide pédagogique sont consultées sur des questions relatives à la didactique et à l'apprentissage des disciplines rattachées à l'enseignement professionnel	14	2 643	1 172	66,1
181-	Des activités d'ordre social font partie de l'enseignement professionnel	12	2 500	1 190	62,5
182-	Les élèves inscrits au programme d'enseignement professionnel ont la possibilité de s'inscrire aux activités para-scolaires	14	3 429	0 623	85,7
183-	Le programme d'enseignement professionnel dispensé par l'établissement prévoit des stages pratiques	14	3 429	0 728	85,7
184-	Les finissants du programme d'enseignement professionnel trouvent un emploi facilement	14	2 071	1 033	51,8
185-	L'enseignement professionnel dispensé par l'établissement permet aux élèves de posséder les habiletés de communication utiles dans le monde du travail	13	2 231	1 049	55,8
186-	L'enseignement professionnel dispensé par l'établissement prépare les élèves à prendre des décisions concernant leur carrière	14	2 714	0 795	67,9
187-	L'enseignement professionnel dispensé par l'établissement inculque chez les élèves de bonnes habitudes de travail	14	3 000	0 535	75,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
188-	L'enseignement professionnel dispensé par l'établissement amène les élèves à valoriser les dimensions sociales du travail	13	2 385	1 003	59,6
189-	L'enseignement professionnel dispensé par l'établissement permet aux élèves de posséder des habiletés reliées à la recherche d'un emploi	14	2 571	0 904	64,3
190-	Les matières d'enseignement général sont adaptées aux besoins des élèves inscrits au programme d'enseignement commercial	13	2 769	0 890	69,2
191-	Le programme d'enseignement commercial dispensé par l'établissement correspond aux besoins du marché du travail	13	2 769	0 890	69,2
192-	Le principal et ses adjoints participent à la sélection des professeurs affectés à l'enseignement commercial	12	2 833	1 344	70,8
193-	Des personnes susceptibles de fournir une aide pédagogique sont consultées sur des questions relatives à la didactique et à l'apprentissage des disciplines rattachées à l'enseignement commercial	12	2 500	1 258	62,5
194-	Des activités d'ordre social font partie de l'enseignement des techniques commerciales	12	2 417	1 382	60,4
195-	Les élèves inscrits au programme d'enseignement commercial ont la possibilité de s'inscrire aux activités para-scolaires	13	3 538	0 634	88,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
196-	Le programme d'enseignement commercial dispensé par l'établissement prévoit des stages pratiques	13	3 385	0 836	84,6
197-	Les finissants du programme d'enseignement commercial trouvent un emploi facilement	12	2 333	0 624	58,3
198-	L'établissement implique le personnel scolaire dans les prises de décisions concernant l'éducation des adultes	3	0 667	0 943	16,7
199-	Le service de l'éducation des adultes de l'établissement est en relation avec des groupes et organismes du milieu	3	0 333	0 471	8,3
200-	Le service de l'éducation des adultes de l'établissement formule ses objectifs à partir des besoins exprimés par le milieu	4	0 750	1 299	18,8
201-	Le service de l'éducation des adultes de l'établissement dispose de mécanismes lui permettant de réajuster ses objectifs en fonction de l'évolution des besoins de sa clientèle	4	0 750	1 299	18,8
202-	Le service de l'éducation des adultes de l'établissement analyse des données statistiques lui permettant d'évaluer son intervention	4	1 000	1 732	25,0
203-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves de se développer selon leurs talents particuliers et ressources personnelles	30	2 633	0 706	65,8
204-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'aptitude à aimer et être aimés	30	2,633	0 795	65,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
205-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de la gratuité	30	2 467	0 763	61,7
206-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens du travail méthodique, patient, ordonné, rigoureux qui caractérise l'effort intellectuel	30	2 633	0 605	65,8
207-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves une recherche constante de la vérité	29	2 690	0 914	67,2
208-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le souci du travail bien fait et le sens du devoir	29	2 897	0 661	72,4
209-	Le personnel de l'établissement forme l'élève au travail personnel	29	2 690	0 835	67,2
210-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le respect de soi et d'autrui	29	2 862	0 819	71,6
211-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'autonomie et la responsabilité	29	2 931	0 583	73,3
212-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves un jugement critique sur l'homme et la société	29	2 448	0 894	61,2
213-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'intériorité	30	2 000	1 125	50,0
214-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le goût du beau	30	2 600	0 879	65,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
215-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'aptitude à communiquer leur expérience	30	2 533	0 846	63,3
216-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'effort et de la discipline	30	2 933	0 629	73,3
217-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le respect de la vie	30	2 933	0 727	73,3
218-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'esprit d'équipe et la capacité de travailler en équipe	30	2 967	0 605	74,2
219-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le respect du milieu et de l'environnement	30	2 967	0 605	74,2
220-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves de se préparer à leur rôle de citoyen	30	2 767	0 803	69,2
221-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens démocratique	30	2 733	0 573	68,3
222-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'appartenance socio-culturelle	30	2 467	0 806	61,7
223-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves la tolérance requise dans une société pluraliste	30	2 633	0 795	65,8
224-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'ouverture sur le monde, sur les personnes et sur les choses	30	2 800	0 702	70,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
225-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le goût du patrimoine	30	2 167	0 734	54,2
226-	L'établissement d'enseignement fait prendre conscience aux élèves de la nécessité d'une auto-critique de leurs propres opinions	30	2 233	0 920	55,8
227-	Les activités de consultation et d'animation auprès des élèves sont partie intégrante du programme éducatif de l'établissement	30	2 667	1 135	66,7
228-	Des documents d'information sur le fonctionnement des activités de consultation et d'animation sont mis à la disposition du personnel de l'établissement	30	2 900	0 790	72,5
229-	L'horaire institutionnel donne aux personnes rattachées à la consultation et à l'animation la latitude nécessaire pour exercer adéquatement leur profession	29	2 966	0 556	74,1
230-	Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation fait partie, s'il existe, du groupe chargé d'étudier les cas des élèves qui font problème (discipline, promotion, évaluation des comportements, etc.)	28	2 929	0 799	73,2
231-	Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation participe à l'élaboration des politiques pédagogiques (horaire, programme, calendrier, etc.) de l'établissement	29	2 000	1 145	50,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
232-	Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation a établi un réseau de communication avec les parents ou les tuteurs	29	2 138	1 041	53,4
233-	Les professionnels rattachés aux activités de consultation et d'animation rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention du principal	29	2 414	1 520	60,3
234-	Les locaux mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats	29	3 000	0 947	75,0
235-	Le matériel et l'équipement mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats	29	2 966	0 765	74,1
236-	Des services de santé font partie intégrante du programme éducatif de l'établissement	30	2 933	0 727	73,3
237-	L'établissement dispose de personnel affecté aux services de santé	30	2 700	1 005	',5
238-	L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de ses élèves	30	2 833	0 687	70,8
239-	L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel	30	1 167	1 098	29,2
240-	L'établissement d'enseignement dispose d'un service de premiers soins	30	2 633	0 948	65,8
241-	L'établissement d'enseignement dispose de personnel apte à prodiguer les premiers soins	30	2 233	1 055	55,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
242-	Le matériel de premiers soins est disponible facilement	30	3 067	0 680	75,7
243-	L'établissement maintient des liens avec les services de santé de la communauté locale	30	3 000	0 730	75,0
244-	Les élèves sont référés au médecin ou au dentiste de famille suite à l'administration de tests périodiques de dépistage	29	2 862	1 008	71,6
245-	Le personnel de l'établissement se préoccupe du programme de santé offert aux élèves	30	2 267	0 854	56,7
246-	Le programme de santé dispensé par l'établissement aide les élèves à connaître et à développer des habitudes de vie en santé	30	2 700	0 690	67,5
247-	Les élèves et le personnel sont informés des procédures à suivre en cas de blessures ou de maladie	30	2 867	0 618	71,7
248-	L'établissement diffuse auprès des élèves des informations encourageant ceux-ci à maintenir une bonne condition physique	30	2 600	0 757	65,0
249-	L'établissement évalue périodiquement les services de santé de l'école	30	2 000	0 856	50,0
250-	Des rapports réguliers sont faits au principal concernant les services de santé fournis aux élèves	30	2 400	1 227	60,0
251-	L'établissement offre un service de pastorale à ses élèves et aux autres membres de la communauté scolaire	30	3 200	0 945	80,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
252-	L'établissement dispose de personnel affecté à la pastorale	30	3 167	1 003	79,2
253-	L'animateur de pastorale est un personnage-clef de l'animation dans l'école	30	2 767	1 230	69,2
254-	Les parents sont informés des objectifs poursuivis par le service de pastorale de l'établissement	30	2 500	0 885	62,5
255-	Le service de pastorale maintient des liens avec les institutions religieuses de la communauté locale	30	2 700	0 862	67,5
256-	L'établissement recherche les besoins des élèves dans le domaine des services sociaux en collaboration avec les organismes de services sociaux concernés	30	2 333	0 978	58,3
257-	Le personnel de l'établissement connaît les services sociaux disponibles	30	2 600	1 020	65,0
258-	Les parents sont informés des services sociaux offerts par l'établissement	27	2 222	0 956	55.6
259-	Le conseiller d'orientation rattaché à l'établissement maintient des contacts avec des agences extérieures intéressées aux questions scolaires	29	2 690	1 235	67,2
260-	Le conseiller d'orientation rattaché à l'établissement se tient au courant des développements du monde du travail	29	2 690	1 206	67,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
261-	Le service d'orientation de l'établissement dispose d'une certaine quantité de documents pour distribution auprès des élèves	30	3 000	1 000	75,0
262-	L'établissement fait passer des tests aux élèves afin de les aider dans le choix de leurs études présentes ou futures ou encore de leur carrière	30	2 833	1 067	70,8
263-	Le service d'orientation de l'établissement maintient un dossier pour les élèves	29	3 276	0 979	81,9
264-	Les renseignements qui ont trait à l'orientation et qui font partie du dossier personnel des élèves sont transmis si nécessaire aux élèves eux-mêmes	30	2 700	1 441	67,5
265-	Les renseignements qui ont trait à l'orientation et qui font partie du dossier personnel des élèves sont transmis si nécessaire aux enseignants	30	2 767	1 146	69,2
266-	Les renseignements qui ont trait à l'orientation et qui font partie du dossier personnel des élèves sont transmis si nécessaire aux parents	30	2 700	1 005	67,5
267-	Le service d'orientation de l'établissement accorde une attention particulière aux nouveaux élèves	30	2 633	1 110	65,8
268-	Les services d'orientation dispensés par l'établissement aident les élèves à établir leurs choix concernant leurs études ultérieures ou leur carrière	30	2 967	0 912	74,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
269-	Le conseiller d'orientation rédige un bref compte rendu des entrevues individuelles avec les élèves et le verse à leur dossier	29	2 552	1 354	63,8
270-	Le service de psychologie de l'établissement maintient un dossier pour les élèves lui ayant été référés	25	3 080	1 230	77,0
271-	Le service de psychologie de l'établissement établit un programme d'aide particulière aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	25	2 400	1 233	60,0
272-	Le service de psychologie de l'établissement permet de dépister les difficultés de fonctionnement chez les élèves	25	1 800	1 200	45,0
273-	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement tiennent compte de ce qui est disponible dans la communauté locale	29	2 621	1 096	65,5
274-	Les activités socio-culturelles sont intégrées au programme éducatif de l'établissement	30	2 500	1 088	62,5
275-	Les activités étudiantes dispensées par l'établissement sont adaptées aux besoins des élèves	30	2 967	0 795	74,2
276-	L'établissement offre, durant la période du midi, à l'intention des élèves, un programme d'activités répondant à leurs besoins de loisirs et de détente	29	2 966	1 098	74,1
277-	Des facteurs d'ordre social ou financier n'entravent pas la participation des élèves aux activités étudiantes	30	2 333	1 513	58,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
278-	Les activités socio-culturelles facilitent une intégration des différentes personnes de l'établissement (personnel, élèves, parents)	30	2 767	0 955	69,2
279-	Le personnel de l'établissement offre sa collaboration dans l'organisation des activités socio-culturelles	30	2 500	0 992	62,5
280-	Le personnel de l'établissement offre son concours dans la gestion courante des activités socio-culturelles	30	2 167	1 067	54,2
281-	Les parents offrent leur collaboration dans l'organisation et la gestion des activités socio-culturelles	30	1 533	1 024	38,3
282-	Le programme d'activités étudiantes rencontre les besoins et les intérêts	29	2 897	0 547	72,4
283-	Les élèves participent aux activités sportives offertes par l'établissement	30	2 900	0 700	72,5
284-	Les équipements sportifs de l'établissement permettent d'offrir des activités sportives répondant aux besoins des élèves	30	3 200	0 792	80,0
285-	L'établissement dispose de locaux adéquats pour dispenser son programme d'activités étudiantes	30	2 900	0 943	72,5
286-	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences de loisirs et récréatives qui auront une valeur immédiate et future	30	2 633	0 875	65,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
287-	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens des responsabilités	30	2 800	0 792	70,0
288-	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement développent chez les élèves des qualités de leader	30	2 767	0 844	69,2
289-	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences qui intensifient les possibilités de développer chez les élèves la coopération	30	2 800	0 792	70,0
290-	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences qui intensifient les possibilités de développer chez les élèves l'auto-direction	30	2 633	0 752	65,8
291-	L'établissement dispose à l'intention des élèves d'un centre de documentation regroupant des documents touchant le système d'enseignement et les carrières	30	2 733	1 181	68,3
292-	Les élèves de l'établissement reçoivent de l'information sur le système d'éducation du Québec	30	2 533	1 147	63,3
293-	Les élèves de l'établissement reçoivent de l'information sur les carrières	30	2 700	0 971	67,5
294-	Les parents reçoivent de l'information sur le système d'éducation	30	2 067	1 031	51,7
295-	L'établissement se maintient en relation avec les institutions scolaires de la communauté locale ou régionale	30	3 000	0 577	75,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
296-	L'établissement maintient des liens avec les employeurs éventuels de ses finissants inscrits au secteur d'enseignement professionnel	17	2 294	1 176	57,4
297-	L'établissement invite des conférenciers à venir rencontrer les élèves inscrits à l'enseignement professionnel	18	1 889	1 100	47,2
298-	L'établissement maintient à l'intention de ses finissants inscrits à l'enseignement professionnel un fichier d'emplois disponibles	16	1 000	1 225	25,0
299-	Le fonctionnement de la cafétéria répond aux besoins des élèves	19	3 105	0 552	77,6
300-	Les politiques relatives à la préparation des repas dans la cafétéria de l'école respectent les normes d'une saine alimentation	18	2 778	0 916	69,4
301-	Le personnel du service de la cafétéria tient compte du guide alimentaire canadien	18	2 278	1 407	56,9
302-	Les repas servis à la cafétéria de l'établissement favorisent l'adoption par les élèves de saines habitudes alimentaires	18	2 222	1 083	55,6
303-	Les menus (repas complets ou collations) offerts par la cafétéria sont conformes à un programme de nutrition déterminé par l'établissement	15	2 800	1 046	70,0
304-	Des repas complets sont offerts aux élèves par la cafétéria de l'établissement	18	3 167	1 118	79,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
305-	Le mode d'opération de la cafétéria de l'établissement permet aux usagers de disposer d'un temps raisonnable pour y prendre leur repas	18	3 500	0 500	87,5
306-	L'entretien de la cafétéria de l'établissement répond aux exigences normales de l'hygiène et de la propreté	18	3 444	0 598	86,1
307-	Les locaux des services alimentaires sont utilisés de façon fonctionnelle	18	3 111	0 657	77,8
308-	L'équipement et le matériel employés par le personnel des services alimentaires sont utilisés de façon fonctionnelle	18	2 889	0 936	72,2
309-	Les politiques établies pour les services alimentaires sont précédées d'une consultation auprès des personnes intéressées	18	2 278	1 044	56,9
310-	Les employés des services alimentaires rédigent un rapport annuel de leurs capacités à l'intention de leur supérieur	14	1 429	1 591	35,7
311-	La surveillance des élèves pendant la période du midi est adéquate	22	2 864	0 919	71,6
312-	La structure administrative du secteur du transport scolaire permet un fonctionnement souple et efficace	29	1 793	1 242	44,8
313-	Le transport scolaire tient compte de l'organisation pédagogique de l'établissement	30	1 867	1 408	46,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
314-	Le transport scolaire tient compte des besoins des élèves	30	2 100	1 248	52,5
315-	Le principal et ses adjoints ont une bonne connaissance des programmes d'études disponibles dans le système scolaire	29	3 000	0 695	75,0
316-	Le principal et ses adjoints connaissent les besoins en éducation de la communauté locale	29	2 931	0 640	73,3
317-	Le principal et ses adjoints assurent la participation des enseignants dans l'élaboration de politiques de l'établissement	30	3 233	0 616	80,8
318-	Le personnel enseignant a été consulté lors du choix du nombre d'étapes comprises dans le calendrier scolaire de l'établissement	27	3 111	0 831	77,8
319-	Le principal et ses adjoints s'assurent que le personnel de l'établissement comprend les objectifs poursuivis par l'établissement	30	2 867	0 806	71,7
320-	Le principal et ses adjoints s'assurent de la compréhension des enseignants concernant les objectifs généraux de la commission scolaire	26	2 462	1 009	61,5
321-	Au sein de la structure administrative de l'établissement, les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement définies	30	3 300	0 526	82,5
322-	Au sein de la structure administrative de l'établissement, les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement connues de tous	30	3 133	0 499	78,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
323-	Le principal et ses adjoints assignent les tâches d'enseignement en tenant compte des objectifs de l'établissement	27	3 074	0 766	76,9
324-	La répartition des dépenses de l'établissement est conforme à ses objectifs	30	3 067	0 680	76,7
325-	Un programme d'activités pour les journées de planification mises à la disposition du personnel (journées pédagogiques) est prévu au début de l'année scolaire	29	2 103	1 213	52,6
326-	Avant le 15 octobre, le principal convoque une assemblée générale des parents afin d'y former un comité d'école	28	3 785	0 410	94,6
327-	Le principal invite les enseignants à procéder avant le 15 octobre à la désignation de leur représentant au comité d'école	28	3 786	0 410	94,6
328-	Le principal ou un adjoint apporte une contribution active au comité d'école	29	3 793	0 405	94,8
329-	Les parents ont l'entière responsabilité du fonctionnement de leurs comités	29	3 414	0 617	85,3
330-	Le principal et ses adjoints tiennent compte des suggestions ou recommandations fournies par le comité d'école	29	3 207	0 550	80,2
331-	L'établissement dispose d'un réseau efficace de communication avec le milieu socio-économique	29	1 931	0 828	48,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
332-	L'établissement dispose d'un réseau interne de communication adapté à ses besoins	30	3 167	0 522	79,2
333-	L'établissement dispose d'un réseau efficace de communication avec les parents	30	2 800	0 702	70,0
334-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement informe les parents sur les règlements généraux de l'école	30	3 267	0 727	81,7
335-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents le nom des enseignants de leur enfant	30	2 600	1 451	65,0
336-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents le calendrier des activités de l'école	30	2 533	1 258	63,3
337-	L'établissement d'enseignement consulte les parents lors de l'élaboration du calendrier scolaire	23	2 000	1 414	50,0
338-	L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur le règlement de l'école	30	3 300	0 737	82,5
339-	Les parents peuvent compter sur un accès à l'école qui leur permette d'avoir au besoin des contacts personnels avec les enseignants	30	3 433	0 559	85,8
340-	Les parents peuvent compter sur un accès à l'école leur permettant d'avoir au besoin des contacts avec la direction	30	3 533	0 562	88,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
341-	L'établissement utilise les rencontres parents-maîtres pour entrer en contact avec les parents	29	3 207	0 760	80,2
342-	L'établissement utilise des lettres personnelles pour entrer en contact avec les parents	30	3 067	0 814	76,7
343-	L'établissement utilise des lettres circulaires pour entrer en contact avec les parents	30	3 100	0 700	77,5
344-	L'établissement a recours à des appels téléphoniques pour entrer en contact avec les parents	30	3 467	0 562	86,7
345-	L'établissement a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents	30	0 900	0 943	22,5
346-	L'établissement d'enseignement favorise la publication d'un journal étudiant	29	2 483	1 429	62,1
347-	L'établissement d'enseignement publie un périodique	28	0 964	1 426	24,1
348-	Le personnel de l'établissement tient compte des réseaux informels de communication	30	2 367	1 197	59,2
349-	Les retards et les absences répétés des élèves sont signalés au personnel concerné	30	3 533	0 499	88,3
350-	Les élèves fréquentant l'établissement ont été inscrits pour l'année en cours	29	3 793	0 405	94,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
351-	Le principal et ses adjoints partagent judicieusement leur temps entre des fonctions administratives et des tâches de supervision de l'enseignement	29	2 759	0 816	69,0
352-	Les ressources matérielles de l'établissement sont utilisées efficacement	30	3 267	0 512	81,7
353-	Les ressources matérielles de l'établissement sont accessibles aux élèves handicapés physiquement	20	2 050	1 161	51,3
354-	L'établissement d'enseignement met à la disposition des comités mis sur pied par les parents, les ressources matérielles nécessaires à leur fonctionnement	28	3 179	0 601	79,5
355-	Le drapeau officiel de la province est arboré sur l'établissement	30	3 167	1 416	79,2
356-	Pour tenir des réunions, la direction dispose de locaux adéquats	30	3 200	1 137	80,0
357-	Le principal et ses adjoints rendent les services de secrétariat disponibles aux enseignants	30	2 767	0 955	69,2
358-	Le secrétariat de l'établissement dispose de l'équipement nécessaire au travail à effectuer	30	3 433	0 496	85,8
359-	L'équipement audio-visuel appartenant à l'établissement est en bon état	30	3 433	0 559	85,8
360-	L'établissement met en valeur les aptitudes particulières de chacun des professionnels de l'enseignement à son service	30	2 967	0 657	74,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
361-	Le principal et ses adjoints utilisent les services professionnels mis à leur disposition par la commission scolaire	29	3 207	0 550	80,2
362-	L'établissement assure le ressourcement de son personnel	30	2 533	1 087	63,3
363-	La procédure de remplacement des enseignants absents (la suppléance) est adaptée aux besoins de l'établissement	30	2 967	0 948	74,2
364-	Les modes de regroupement des élèves retenus par l'établissement sont adaptés aux fins poursuivies	30	3 200	0 476	80,0
365-	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent la mise sur pied de cours de récupération pour les élèves qui en ont besoin	29	2 241	1 134	56,0
366-	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent l'encadrement des élèves	30	3 267	0 680	81,7
367-	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent le développement d'activités étudiantes	30	2 733	0 998	68,3
368-	L'établissement s'assure de la participation des parents bénéboles lors des sorties éducatives à l'intention des élèves	30	1 633	1 224	40,8
369-	Le principal et ses adjoints participent à l'élaboration des politiques de discipline en classe	30	2 967	0 836	74,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
370-	Il existe dans l'établissement un règlement écrit à l'intention des élèves	29	3 345	1 123	83,6
371-	L'établissement dispose de politiques adaptées en regard de la sécurité des élèves	29	3 138	0 571	78,4
372-	L'établissement possède des règlements relatifs à l'utilisation de ses ressources matérielles	29	3 207	0 924	80,2
373-	L'établissement s'assure de la sécurité des élèves utilisant le transport scolaire (zone de débarcadère)	28	2 750	0 950	68,8
374-	Il y a inspection annuelle des locaux de l'établissement concernant divers points reliés à la sécurité publique	29	3 034	0 999	75,9
375-	Il y a inspection annuelle des terrains de l'établissement concernant divers points reliés à la sécurité publique	28	2 679	1 197	67,0
376-	Le principal et ses adjoints ont préparé un plan détaillé pour l'évacuation rapide et ordonnée de l'établissement	30	3 200	0 945	80,0
377-	Le plan d'évacuation de l'école a été préparé en collaboration avec le service local de pompiers	30	2 600	1 562	65,0
378-	Grâce aux exercices de sauvetage, les enseignants et les élèves sont familiers avec la procédure à suivre en cas d'incendie	30	1 767	1 383	44,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
379-	L'établissement dispose de moyens de sécurité (extincteur, sorties de secours, escaliers de sauvetage) adéquats	30	3 333	0 699	83,3
380-	Le principal et ses adjoints prennent les dispositions pour contrôler le va-et-vient des élèves dans les divers locaux de l'établissement	30	3 400	0 490	85,0
381-	Le principal et ses adjoints s'assurent de l'entretien préventif de l'équipement	30	3 100	0 746	77,5
382-	Sur les terrains entourant les bâtisses de l'établissement des politiques de sécurité sont établies	30	2 533	1 204	63,3
383-	En hiver, la neige et la glace sont enlevées rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers	30	3 167	0 522	79,2
384-	L'établissement a accès rapidement à des services d'urgence en cas d'accidents	30	3 200	0 702	80,0
385-	Les travaux d'entretien sont assurés afin de veiller au bon état des locaux de l'établissement	30	3 167	0 687	79,2
386-	L'établissement tient à jour un dossier personnel de ses élèves	30	3 600	0 490	90,0
387-	Le personnel de l'établissement utilise les renseignements recueillis lors de l'inscription annuelle des élèves	30	3 200	0 702	80,0
388-	Les dossiers du personnel ne sont accessibles qu'à la direction de l'école	27	2 889	1 523	72,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
389-	L'établissement tient un registre des présences des élèves en classe	30	3 600	0 800	90,0
390-	Le principal et ses adjoints soumettent à qui de droit, dans les formes prescrites et dans les délais prévus, les rapports administratifs requis	30	3 067	1 153	76,7
391-	Le principal et ses adjoints évaluent la performance de leurs employés	29	2 345	1 026	58,6
392-	Le principal et ses adjoints sont disponibles lorsqu'un enseignant a besoin d'aide sur le plan professionnel	30	3 333	0 537	83,3
393-	Le principal et ses adjoints prennent les mesures nécessaires pour vérifier régulièrement si l'enseignement dispensé répond aux objectifs poursuivis par l'établissement	30	2 600	0 917	65,0
394-	L'établissement met à la disposition des enseignants des volumes et des articles de périodiques reliés à l'enseignement	30	3 067	0 629	76,7
395-	Le principal et ses adjoints supervisent l'évaluation des élèves	30	2 867	0 846	71,7
396-	Le principal et ses adjoints conseillent les enseignants au plan de la didactique générale et des objectifs des programmes	30	2 667	0 869	66,7
397-	L'organisation pédagogique de l'établissement favorise l'individualisation de l'enseignement	30	2 167	1 067	54,2
	l'ensemble	397	2 626	0 602	65,7

Annexe "E"

Les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score moyen de l'ensemble des énoncés

199- Le service de l'éducation des adultes de l'établissement est en relation avec des groupes et organismes du milieu

80- Le personnel enseignant utilise dans son enseignement le laboratoire de langues pour atteindre certains objectifs du programme de français

86- Le personnel enseignant utilise dans son enseignement le laboratoire de langues pour atteindre certains objectifs du programme d'anglais, langue seconde

198- L'établissement implique le personnel scolaire dans les prises de décisions concernant l'éducation des adultes

345- L'établissement a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents

347- L'établissement d'enseignement publie un périodique

298- L'établissement maintient à l'intention de ses finissants inscrits à l'enseignement professionnel un fichier d'emplois disponibles

3- L'établissement d'enseignement encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région

42- L'établissement d'enseignement offre aux élèves ayant échoué une matière donnée un examen de reprise

239- L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel

77- L'établissement dispose d'instruments pour diagnostiquer les difficultés de langage des élèves en français, langue maternelle

95- Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'établissement utilise des aménagements physiques appartenant à la communauté locale

44- Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents la liste de ses manuels scolaires

78- L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé

90- L'établissement d'enseignement initie les élèves à l'étude de différents aspects de civilisation des peuples anglosaxons

148- Des ressources de la communauté locale sont utilisées pour dispenser des activités d'apprentissage en arts

310- Les employés des services alimentaires rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention de leur supérieur

96- Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences religieuses ou morales

18- L'établissement d'enseignement s'est donné un projet éducatif

135- L'établissement dispose de tests pour diagnostiquer les difficultés d'ordre psychomoteur des élèves

281- Les parents offrent leur collaboration dans l'organisation et la gestion des activités socio-culturelles

33- Le personnel s'entend sur le type de travaux à domicile (devoirs et leçons) à confier aux élèves

106- Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage

63- L'établissement s'assure de coordonner les forces éducatives de son milieu socio-économique

75- L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs de rencontres avec les paremts

368- L'établissement s'assure de la participation des parents bénévoles lors des sorties éducatives à l'intention des élèves

2- L'établissement d'enseignement possède les instruments nécessaires lui permettant de faire l'étude des besoins de son milieu

31- Le personnel enseignant de l'établissement favorise l'intégration des disciplines dans l'organisation des situations d'apprentissage

4- Le personnel dispose de renseignements (par exemple, une relance annuelle) relatifs à l'orientation des élèves qui ont quitté l'établissement

50- L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur certaines méthodes pédagogiques

378- Grâce aux exercices de sauvetage, les enseignants et les élèves sont familiers avec la procédure à suivre en cas d'incendie

312- La structure administrative du secteur de transport scolaire permet un fonctionnement souple et efficace

272- Le service de psychologie de l'établissement permet de dépister les difficultés de fonctionnement chez les élèves

55- Des cours spéciaux sont offerts aux élèves pendant les vacances d'été

109- L'enseignement des sciences de l'homme dispensé par l'établissement encourage l'expérimentation par les élèves de procédures démocratiques

15- Le personnel étudie les raisons entraînant des dommages causés à l'école par les usagers

313- Le transport scolaire tient compte de l'organisation pédagogique de l'établissement

297- L'établissement invite des conférenciers à venir rencontrer les élèves inscrits à l'enseignement professionnel

169- L'établissement d'enseignement dispose de services permettant de prévenir chez les élèves les difficultés d'adaptation et d'apprentissage

22- Le personnel enseignant tient compte des recherches exécutées dans le cadre de taxonomies des objectifs d'apprentissage

49- L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur les formes d'évaluation utilisées

151- L'etablissement encourage le développement de clubs artistiques

331- L'établissement dispose d'un réseau efficace de communication avec le milieu socio-économique

231- Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation participe à l'élaboration des politiques pédagogiques (horaire, programme, calendrier, etc.) de l'établissement

249- L'établissement évalue périodiquement les services de santé de l'école

213- L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'intériorité

158- L'établissement d'enseignement amène progressivement les élèves du premier cycle du secondaire à découvrir les enjeux et les défis de la société dont ils sont membres

294- Les parents reçoivent de l'information sur le système d'éducation

170- L'établissement d'enseignement prévoit des mesures spéciales destinées à prévenir et à corriger les retards pédagogiques chez les élèves

10- L'établissement organise à l'intention de la communauté locale des expositions de travaux produits par les élèves

225- L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le goût du patrimoine

Annexe "F"

Répartition selon des thèmes des énoncés
dont les scores moyens sont plutôt faibles

Répartition selon des thèmes
des énoncés dont les scores
moyens sont plutôt faibles

thèmes	numéro des énoncés
A- la communication	4- 10- 44- 49- 50- 75- 294- 297- 298- 310- 331- 345- 347- 378
B- les ressources matérielles et techniques	
C- le développement des élèves	90- 109- 158- 213- 225
D- les procédures d'évaluation	42- 77- 78- 135- 169- 170- 249- 272
E- le contexte socio-économique	2- 3- 63- 95- 96- 106- 148- 199
F- l'organisation de l'école	151- 198- 231- 281- 312- 313- 368
G- divers	15- 18- 22- 31- 33- 55- 80- 86- 239